

Annexe opérationnelle au Plan stratégique de Promotion de la santé 2018/2022

Annexe du plan stratégique de promotion de la santé 2018/2022
correspondant à l'évaluation de mi-parcours prévue par le Décret du 18
février 2016

Mars 2021

Table des matières

1.	Introduction : du stratégique à l'opérationnel.....	3
1.1.	Un plan stratégique et opérationnel intégré	3
1.2.	Processus d'opérationnalisation du Plan Stratégique.....	4
2.	Plan opérationnel	9
2.1.	Objectifs et priorités : transversalités	9
	Objectif transversal 1 : Améliorer la qualité des interventions en promotion de la santé.....	9
	9
	Priorité 1 : Promouvoir la visibilité, l'accessibilité et l'appropriation des informations et ressources en promotion de la santé	9
	Priorité 2 : Soutenir le développement et le renforcement des compétences des acteurs et opérateurs.....	11
	Priorité 3 : Favoriser le transfert des connaissances dans et hors du secteur de la promotion de la santé.....	12
	Objectif transversal 2 : Favoriser et promouvoir la 'santé dans toutes les politiques'.....	14
	Objectif transversal 3 : Lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre.....	15
2.2.	Objectifs et priorités thématiques	17
	Objectif thématique 1 : Contribuer de manière ciblée à prévenir les maladies non transmissibles ainsi que les traumatismes.....	17
	Priorité 1 : Promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac	17
	Priorité 2 : Soutenir des démarches de promotion de la santé mentale.....	24
	Priorité 3 : Poursuivre les programmes de médecine préventive et le dépistage organisé des cancers	28
	Objectif thématique 2 : Contribuer de manière ciblée à prévenir les infections et maladies transmissibles.....	29
	Priorité 4 : Contribuer à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH et le VHC	29
	32
	Priorité 5 : Contribuer à la prévention et au dépistage de la tuberculose	32
	Objectif thématique 3 : Favoriser la santé (et donc le bien-être) des publics, sur des territoires et dans des milieux de vie spécifiques	33
	Priorité 6 : Favoriser et promouvoir la santé sexuelle	33
	Priorité 7 : Prévenir l'usage de drogues licites (notamment l'alcool) et illicites et en réduire les risques.....	36
	Priorité 8 : Favoriser et promouvoir la santé au sein des divers milieux de vie des jeunes.....	41
	Priorité 9 : Favoriser et promouvoir la santé en milieu carcéral	43

Priorité 10 Favoriser et contribuer à promouvoir la santé des personnes en situations de vulnérabilité	45
2.3. Autres acteurs désignés en dehors des moyens de mise en œuvre initiaux	48
2.4. Vue d'ensemble de la couverture opérationnelle.....	50
2.4.1. Récapitulatif des moyens de mise en œuvre par type d'opérateur.....	50
2.4.2. Vue d'ensemble de la répartition du pourcentage des moyens financiers de mise en œuvre par type d'opérateur	55
2.4.3. Vue d'ensemble de la répartition des moyens financiers de mise en œuvre par priorité	56
3. ANNEXES.....	57
3.1. Récapitulatif des moyens mis en œuvre pour l'opérationnalisation du Plan Stratégique....	57
3.2. Fiches signalétiques des opérateurs	59
Légende des abrégés des priorités.....	59
3.3. Fiches signalétiques des opérateurs désignés en promotion de la santé (par ordre alphabétique)	60

1. Introduction : du stratégique à l'opérationnel

Cette « annexe opérationnelle au Plan stratégique de Promotion de la santé » présente un descriptif de la couverture opérationnelle du Plan Stratégique de Promotion de la santé 2018/2023. Elle s'attache à faire état des éléments permettant de répondre à la question du « *comment sont couvertes les priorités et stratégies initialement planifiées ?* ». Par-là, ce document répond à l'exigence d'évaluation de mi-parcours prévue par le décret de Promotion de la santé du 18 février 2016¹.

Dans un premier temps, le processus de désignations des opérateurs est détaillé. Dans un second temps, la couverture effective du Plan Stratégique est donnée à voir au travers des désignations des opérateurs pour chaque priorité et stratégie planifiée. Ce descriptif de couverture inclus également des opérateurs désignés en promotion de la santé dans des axes initialement non-planifiés mais ayant présenté un intérêt pour le dispositif de Promotion de la santé suite à l'analyse des projets et programmes rentrés à l'occasion du premier appel à projets visant à mettre en œuvre le Plan Stratégique. En fin de deuxième partie, on trouvera une vue d'ensemble de la couverture opérationnelle du Plan au travers de tableaux récapitulatifs; ils reprennent l'ensemble des moyens de mise en œuvre par type d'opérateur et priorité, une vue d'ensemble de la répartition du pourcentage des moyens financiers de mise en œuvre par type d'opérateur et pour finir, une vue d'ensemble de la répartition des moyens financiers de mise en œuvre par priorité. Une dernière partie reprend des fiches descriptives détaillées de l'ensemble des concepteurs et porteurs de projet et programme composant actuellement le secteur de la Promotion de la santé de la Commission Communautaire française.

1.1. Un plan stratégique et opérationnel intégré

En vertu du Décret de promotion de la santé, le Plan stratégique précise :

- Les déterminants sociaux et environnementaux de la santé sur lesquels il convient d'agir pour améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités sociales de santé ;
- Les thématiques, objectifs stratégiques, stratégies, publics cibles sur des territoires et dans des milieux de vie spécifiques prioritaires ;
- Des articulations avec les autres plans de santé bruxellois existants et les concertations et collaborations avec les autres acteurs et entités publiques dont la contribution est nécessaire à l'atteinte des objectifs ;
- Les modalités d'évaluation et de suivi.

La couverture globale de l'ensemble des programmes et projets des opérateurs répondant aux priorités et stratégies du Plan Stratégique et désignés par le Collège, ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi constituent le Plan opérationnel.

¹ Un rapport d'évaluation de mi-parcours a également été produit. Il combine les présents éléments ainsi qu'une vue synthétique du Système de suivi et d'évaluation du Plan stratégique. Pour prendre connaissance du Système de suivi et d'évaluation du Plan stratégique prévu, on se reportera à l'addendum du Plan Stratégique de Promotion de la santé publié sur le site web de la Commission Communautaire française.

Conformément aux balises établies dans le Plan Stratégique, après cette première partie introductive, la seconde partie du Plan Opérationnel donne à voir, priorité par priorité, les opérateurs ayant été désignés par le Collège pour mettre en œuvre celles-ci, ainsi que :

- les priorités et stratégies dans lesquelles ils s'insèrent et qui sont au cœur de leurs activités dans le cadre du plan en cours ;
- les priorités et stratégies auxquelles ils contribuent dans le cadre de leurs activités et de leurs missions;
- les titres des programmes/projets principaux pour lesquels ils sont désignés ;
- les montants des financements dont ils bénéficient pour mettre en œuvre leurs missions.

Ensuite, la troisième et dernière partie du Plan opérationnel présente le système de suivi et d'évaluation des opérateurs et du Plan de promotion de la santé

Enfin, ont été placées dans les annexes du Plan opérationnel :

- des informations complémentaires sur les moyens alloués à l'opérationnalisation du Plan stratégique ;
- les fiches descriptives des opérateurs désignés. Classées par nom d'opérateur et par ordre alphabétique, les fiches sont organisées en deux sous-groupes : le premier constitué des opérateurs désignés à partir du 1^{er} janvier 2018 (la majorité) et le second des quelques opérateurs désignés à partir du 1^{er} janvier 2019.

1.2. Processus d'opérationnalisation du Plan Stratégique

Depuis la Sixième réforme de l'Etat et les accords intra-francophones, la Commission communautaire française exerce les compétences liées à la promotion de la santé. Dans ce cadre, un décret spécifique a été adopté, le 18 février 2016. Découlant de cette législation, le « Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 » a été approuvé le 8 juin 2017 par le Collège du Gouvernement francophone bruxellois.

Ce premier Plan stratégique établit deux objectifs généraux, trois objectifs transversaux, trois objectifs thématiques, dix priorités et cinquante stratégies visant à atteindre les finalités du Décret de promotion de la Santé ; à savoir *promouvoir la santé et réduire les inégalités sociales de santé en Région de Bruxelles – Capitale*. Le Plan stratégique identifie également des moyens de mise en œuvre de ces stratégies et priorités. Ces moyens sont principalement de cinq ordres : des appels à projets et à réseaux pour désigner des acteurs et réseaux en promotion de la santé, des appels à candidatures pour désigner des services de support et un service d'accompagnement, et la réalisation de concertations au niveau ministériel (CIM).

Le présent document « Plan opérationnel » est une première vue d'ensemble du dispositif constitué des opérateurs ayant été désignés par le Collège suite aux appels à candidature et à projet.

Processus de sélection des opérateurs en 2018 – Phase 1

Suite à l'adoption du Plan stratégique, des appels à projets et à candidatures ont été lancés le 15 juin 2017 afin de désigner les opérateurs qui auraient pour mission d'opérationnaliser concrètement les stratégies et priorités du Plan stratégique et d'ainsi mettre en œuvre le dispositif de promotion de la santé.

La date limite de remise des dossiers de candidatures a été fixée au 15 septembre 2017.

L'Administration a reçu 87 dossiers dont :

- 12 candidatures en tant que service d'accompagnement ou services de support ;
- 70 candidatures en tant qu'acteurs (opérateurs de programme ou projet) ;
- 5 candidatures en tant que réseaux.

Processus d'analyse des dossiers

Les services du Collège², en charge de l'analyse des dossiers de réponse aux appels à candidatures et à projets, ont tout d'abord analysé la recevabilité administrative. 9 dossiers ont alors été exclus du processus d'analyse à proprement parlé. Pour l'analyse des 87 dossiers recevables, les services de l'administration ont appliqué une seule et même grille d'analyse prévue par la législation et jointe aux appels.

L'avis de la section «Promotion de la Santé» du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a été requis pour les projets dont le montant de la subvention demandée était supérieur à 50.000 € pour au moins une année du projet. L'avis de la section a également été élaboré en suivant la grille d'analyse utilisée par les services du Collège.

La grille d'analyse est constituée des éléments suivants :

- CONDITIONS DE DESIGNATION
- QUALITE DU DOSSIER
 - Pertinence et cohérence des priorités définies ;
 - Pertinence et cohérence des projets et activités qui seront mis en place ;
 - Pertinence et cohérence du budget détaillé ;
 - Pertinence et cohérence du calendrier d'actions ;
 - Plus-value et priorité.

Pour chaque item, une appréciation allant de « correspond totalement au critère », « correspond partiellement au critère » à « ne correspond pas au critère » a été donnée. Les services du Collège ont ensuite considéré la somme de ces appréciations afin d'établir leur avis, défavorable ou favorable.

De manière transversale, les services du Collège ont été principalement attentifs aux éléments suivants :

- adéquation aux priorités du Plan de promotion de la santé (en termes d'objectifs, de publics et/ou de stratégies) ;
- Mise en œuvre des stratégies spécifiques à la promotion de la santé ;
- Intervention sur les déterminants de la santé aux niveaux individuel, collectif et environnemental ;
- La réduction des inégalités sociales de santé, comme finalité des projets et programmes ;
- L'intégration et la 'mise en lien'³ dans le dispositif de promotion de la santé prévu par le Plan de promotion de la santé ;
- Le caractère adéquat du budget prévisionnel en regard des activités (volume) proposées et de leur pertinence et plus-value en promotion de la santé.

² Les services du Collège sont à lire comme « la cellule « Promotion de la santé », du service de la Santé de l'Administration ».

³ On entend par là, le fait pour les opérateurs candidats, de se situer parmi un ensemble d'acteurs, de les reconnaître, voire d'identifier des possibilités de collaboration ou de les planifier dans le cadre du projet/programme qu'ils introduisent.

Les services du Collège ont ensuite transmis ces analyses au Cabinet compétent au sein du Gouvernement francophone bruxellois qui a opéré les différents arbitrages et pris les décisions finales concernant les opérateurs désignés.

Processus de désignations des opérateurs

Si le Plan de promotion de la santé identifie des moyens de mise en œuvre des différentes priorités et stratégies, il appartenait aux opérateurs candidatant de présenter dans leurs programmes ou projets respectifs les manières dont ils se proposaient d'opérationnaliser ces axes stratégiques ; ceci permettant de mettre pleinement à profit l'expertise du secteur pour déployer les priorités de la promotion de la santé. Ainsi et comme précédemment exprimé, l'ensemble des désignations opérées par le Collège suite aux appels constitue le présent Plan Opérationnel.

Au terme du processus de sélection, 39 opérateurs désignés composent le dispositif de promotion de la santé, répartis parmi les trois grands ensembles suivants :

- 8 institutions constituent les services piliers, soit 1 service d'accompagnement et 7 services de support/SESU (financés pour une période de 5 ans) ;
- 27 institutions sont des acteurs portant des projets ou programmes (financés pour une période de trois ans renouvelable pour maximum deux ans);
- 4 institutions sont des acteurs formant des réseaux en promotion de la santé (financés pour une période de trois ans renouvelable pour maximum deux ans).

Il est à noter qu'une série d'institutions sont également financées annuellement dans le même cadre décrétoal, compte tenu de l'aspect non récurrent de leur financement, elles ne sont pas reprises comme opérateurs constitutifs du dispositif⁴.

Enfin, les institutions participant à mettre en œuvre les priorités du Plan stratégique portant sur la médecine préventive (priorité 3) et la lutte contre la tuberculose (priorité 5) ne relevant pas du même processus de désignation et étant financées spécifiquement, ne sont pas considérées comme des opérateurs de promotion de la santé et ne sont donc pas présentées au sein du Plan opérationnel.

Processus de désignation des opérateurs – Phase 2

En juillet 2018, un second appel à projets a été lancé pour renforcer la couverture de certaines priorités insuffisamment couvertes suite aux résultats du premier appel général à candidatures et à projets.

Ainsi, plus ciblé, ce second appel visait à désigner des acteurs porteurs de projets répondant à la priorité 1 ou à la priorité 4 du plan Stratégique :

- Priorité 1 « promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac »;

⁴ Les opérateurs financés annuellement en promotion de la santé doivent néanmoins se positionner en regard des priorités du Plan stratégique (thématiques, stratégies, publics-cibles sur des territoires et dans des milieux de vie spécifiques).

- Priorité 4 « Contribuer à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH et le VHC ».

Dans le cadre de la priorité 1, l'appel portait très spécifiquement sur les thématiques de l'alimentation et de l'activité physique ; alors que dans le cadre de la priorité 4, l'appel concernait très spécifiquement le public (final) des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH).

Ce second appel s'est clôturé le 30 septembre 2018. Il a permis la désignation de 5 opérateurs pluriannuels supplémentaires, à compter du 1^{er} janvier 2019 (financés pour une période de trois ans renouvelables pour deux ans maximum):

- 3 acteurs portant des projets dans le cadre de la priorité 1 (alimentation et activité physique) ;
- 2 acteurs portant des projets dans le cadre de la priorité 4 (public HSH).

In fine, suite aux deux appels lancés successivement en juin 2017 et en juillet 2018, les opérateurs désignés⁵ qui composent le dispositif de promotion de la santé sont les suivants :

- 8 institutions constituent les services d'accompagnement ou services de support (financés pour une période de 5 ans) ;
- 31 institutions sont des acteurs portant des programmes et projets (financés pour une période de trois ans renouvelable pour deux ans maximum);
- 4 institutions sont des acteurs formant des réseaux en promotion de la santé (financés pour une période de trois ans renouvelable pour deux ans maximum).

Processus de renouvellement des acteurs et réseaux – Phase 3

Le processus de renouvellement des acteurs et réseaux désignés en promotion de la santé a été mis en œuvre conformément aux articles 11, 15 et 18 du décret du 18 février 2016 relatif à la Promotion de la santé, ainsi qu'à l'article 17 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 16 février 2017 portant exécution de ce décret. Ce processus vise à s'assurer que chaque opérateur rencontre effectivement les critères de renouvellement d'« expertise » et d'« adéquation aux missions » prévus par le décret.

En application de l'article 17 de l'arrêté, c'est à l'administration qu'il revient de conduire le processus de renouvellement des acteurs et réseaux désignés en 2018. Conduire ce processus revient à apprécier la présence de ces deux critères dans la manière dont les opérateurs ont mené leurs missions. Pour se faire, trois sources principales ont pu être mobilisées :

- rencontres de suivi réalisées annuellement ;
- rapports d'activités des deux premières années de désignation ;
- partie spécifique du rapport d'activité de la deuxième année de désignation portant sur le renouvellement.

Le cadre décréte prévoit que la rencontre effective de ces deux critères aboutit à « une proposition de renouvellement de la désignation pour deux ans ». Sur base de ces propositions, il appartient au Collège de statuer en vue d'établir l'évaluation finale prévue par le Décret. Il est à noter que le critère

⁵Une institution désignée dans plusieurs des 3 catégories d'opérateurs (service ; acteur porteur de projet/programme ; acteur formant un réseau) sera à chaque fois ajoutée au décompte total d'institutions émergeant à cette catégorie. Est comptée une seule fois l'institution désignée à deux reprises dans la même catégorie, successivement en phase 1 (2018-2020) et en phase 2 (2019-2021) du processus de désignation.

d'adéquation aux missions est apparu prédominant pour l'analyse, étant donné qu'il en va du respect même du sens de la désignation.

Le décret de promotion de la santé ne précisant pas ce que recouvrent les deux notions centrales de l'évaluation de renouvellement, ces notions ont été comprises comme suit :

- **l'adéquation aux missions**, revient, selon les termes de l'arrêté d'exécution, à évaluer le projet de l'acteur ou du réseau.
Pour ce faire, un suivi annuel de chaque opérateur, sur base du programme d'activité ayant été établi en concertation entre l'opérateur et les services de l'administration au démarrage du projet, a été réalisé.
- la notion d'**expertise** des opérateurs appelée par le décret, conformément au cadre de l'évaluation réaliste posé par le Plan de promotion de la santé, a été entendue comme « *la mise œuvre de pratiques réflexives dans la conduite des actions de leur projet/programme - en regard des objectifs généraux de leur projet/programme et des résultats initialement attendus et obtenus – et sur ce qu'il convient de modifier ou non, pourquoi, comment et pour quels publics ?* ».

Ce volet de l'évaluation a été réalisé à travers une analyse qualitative du rapport d'activité spécifique de la deuxième année de subvention. Les cinq indicateurs suivants ont été retenus pour attester de l'expertise de l'opérateur dans la conduite de son projet ou programme de promotion de la santé : (1) retour clair et structuré sur les activités menées ; (2) mobilisation d'exemples et illustrations issus de la pratique de terrain ; (3) expression et analyse des ressources et difficultés dans la conduite des activités ; (4) recherche ou identification d'alternatives face aux difficultés ; (5) proposition de perspectives en vue du renouvellement de la désignation.

L'évaluation de renouvellement incluant un entretien d'évaluation était prévue au printemps 2020. Le contexte de l'épidémie du printemps 2020 et les mesures prises par les gouvernements n'ont pas permis de mener ce processus dans les proportions conçues au départ.

Il est à noter que si le décret de Promotion de la santé et l'arrêté d'exécution dudit décret mentionnent deux notions centrales à évaluer, ils ne spécifient en rien la manière dont le processus doit être conduit.

L'administration opérant un suivi régulier des opérateurs, compte tenu du contexte, il est apparu qu'elle pouvait se baser sur les éléments disponibles dans le cadre de ce suivi réalisé en continu depuis la désignation des opérateurs, pour proposer au Collège le renouvellement des désignations des opérateurs concernés.

Par ailleurs, et en dehors du contexte spécifique en lien avec la COVID 19, il appert que le cadre de ces évaluations devra être spécifié par une adaptation future des textes légaux.

En regard des analyses effectuées, considérant le fait que les opérateurs sont tous en adéquation avec les missions pour lesquels ils ont été désignés, et font preuve d'expertise dans la mise en œuvre de ces missions, c'est-à-dire qu'ils témoignent d'un regard réflexif sur les « comment », et « pourquoi » leurs actions sont développées de la façon dont elles le sont, il convient de reconduire l'ensemble des désignations des acteurs et réseaux pour une durée de deux ans.

Les désignations des acteurs et réseaux désignés en 2019, se verront appliquées la même procédure, en 2021.

2. Plan opérationnel

Les sections suivantes présentent :



pour chaque objectif (transversal ou thématique)



la ou les priorité(s),



les stratégies préconisées

Les moyens de mise en œuvre prévus et
opérateurs désignés

Pour produire le Plan Opérationnel, sorte de photographie du dispositif opérationnel, les opérateurs qui contribuent à sa mise en œuvre se sont identifiés et localisés d'après la priorité centrale de leur projet/programme. Il s'agit d'une convention qui ne rend pas compte de l'identité complexe des projets/programmes, qui concernent généralement plusieurs priorités du Plan. On comprendra que ce choix était nécessaire à la bonne compréhension du présent document et, a priori, à l'émergence d'une photographie large (macro) du dispositif. Pour obtenir une vision plus fine des projets (micro), le lecteur se référera aux fiches descriptives des opérateurs et projets/programmes en annexe.

2.1. Objectifs et priorités : transversalités



Objectif transversal 1 : Améliorer la qualité des interventions en promotion de la santé



Priorité 1 : Promouvoir la visibilité, l'accessibilité et l'appropriation des informations et ressources en promotion de la santé

Pour l'ensemble des thématiques reprises dans le Plan, au vu de la diversité des publics potentiellement visés par les actions de promotion de la santé, de leurs spécificités, de l'état des déterminants de la santé que l'on retrouve à Bruxelles, il apparaît capital de renforcer trois axes relevant des actions classiques de la promotion de la santé :



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Soutenir le développement de la littératie en santé, veiller à la réception - compréhension - appropriation des outils et productions en promotion de la santé par les publics cibles, en accordant une attention particulière à la réduction des inégalités sociales de santé et aux publics en situation de migration.
- 2) Diversifier et moderniser les moyens de communication.
- 3) Utiliser les moyens et technologies de la communication de façon adaptée aux différents publics et milieux de vie.

MOYENS MIS EN OEUVRE POUR L'ENSEMBLE DES STRATEGIES

Intégration dans l'opérationnalisation des missions de tous les services de support

→ Activité à monitorer

Appel à candidature services de support 1 : « Soutien aux acteurs en matière de littératie en santé »

- 1 opérateur désigné →
- **Nom de l'opérateur** : Cultures & santé
- **Objectif général du programme** :
Soutenir le développement de la littératie en santé en veillant notamment à l'accessibilité des outils et productions en promotion de la santé et en accordant une attention particulière à la réduction des inégalités sociales de santé et aux publics en situation de migration.
- **Zone d'action** : Région

Appel à candidature services de support 2 : « Soutien aux acteurs en matière de communication et nouveaux médias. »

- 1 opérateur désigné →
- **Nom de l'opérateur** : Question santé
- **Objectif général du programme** :
Offrir un service de référence en matière de communication en promotion de la santé. Assurer expertise, accompagnement, production d'outils (méthodologiques et d'information) de référence pour les professionnels et d'outils d'information et de sensibilisation pour le grand public, en portant une attention toute particulière à l'évolution constante des moyens de communication.
- **Zone d'action** : Région

Concertation interministérielle : Définir et mettre en œuvre avec la Wallonie et la FWB un dispositif de mise à disposition d'espaces gratuits en radio et télévision pour les campagnes de promotion de la santé

- Stratégie opérationnalisée par le Service Public Francophone Bruxellois (→Activité à monitorer)



Priorité 2 : Soutenir le développement et le renforcement des compétences des acteurs et opérateurs



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Développer l'expertise thématique et méthodologique des acteurs et intervenants.
- 2) Former, accompagner et soutenir les acteurs de terrain et les relais dans la mise en œuvre de la promotion de la santé, quelles que soient les approches (thématiques ou globales).
- 3) Favoriser la formation continue des acteurs.
- 4) Soutenir les opérateurs dans l'évaluation des projets et programmes.

MOYENS PREVUS POUR L'ENSEMBLE DES STRATEGIES

Intégration dans l'opérationnalisation des missions de tous les services de support

Appel à candidature du service d'accompagnement

- 1 opérateur désigné →
- **Nom de l'opérateur** : Le Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS)
- **Objectif général** :
Améliorer la qualité des interventions en promotion de la santé. Soutenir, mettre en œuvre et agir en cohérence avec les stratégies de promotion de la santé.
- **Zone d'action** : Région

Appel à candidature service de support 3 « Soutien à l'évaluation et à la transférabilité en promotion de la Santé »

- 1 opérateur désigné →
- **Nom de l'opérateur** : UCL RESO
- **Objectif général** :

Favoriser le transfert des connaissances en promotion de la santé et renforcer la pertinence et la qualité des interventions de promotion de la santé.

- **Zone d'action** : Région

Appel à candidature service de support 4 : « Soutien à la formation continue des acteurs en Promotion de la santé »

- 1 opérateur désigné →
- **Nom de l'opérateur** : Repères
- **Objectif général** :
Soutenir et accompagner les acteurs et les services piliers en Promotion de la santé via un soutien méthodologique et/ou scientifique et un programme de formation
- **Zone d'action** : Région



Priorité 3 : Favoriser le transfert des connaissances dans et hors du secteur de la promotion de la santé

Le *transfert des connaissances*⁶ réfère à « l'ensemble des activités et des mécanismes d'interaction favorisant la diffusion, l'adoption et l'appropriation des connaissances les plus à jour possible en vue de leur utilisation dans la pratique professionnelle et dans l'exercice de la gestion en matière de santé. Ces activités et mécanismes d'interaction prennent la forme d'un processus continu impliquant des interactions plus ou moins fréquentes entre plusieurs groupes d'acteurs ». Ceux-ci œuvrent dans des contextes sociopolitiques et des environnements organisationnels spécifiques et jouent tour à tour un rôle dans la production, le relais et l'utilisation des connaissances.

L'objectif est de favoriser une plus grande utilisation des connaissances disponibles afin d'apporter des changements dans les pratiques et la prise de décision. On entend par connaissances : les connaissances issues de la recherche, celles issues des savoirs théoriques et pratiques des acteurs et les connaissances issues de l'analyse des données.



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Participer à diffuser la culture de la promotion de la santé et les connaissances produites ;

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Intégration dans l'opérationnalisation des missions de tous les services de support et des acteurs

- Activité à monitorer

⁶ « Animer un processus de transfert des connaissances – Bilan des connaissances et outil d'animation » Direction de la recherche, formation et développement – Institut National de Santé Publique Québec- Octobre 2009 Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Appel à candidature service de support 3 : « Soutien à l'évaluation et à la transférabilité en promotion de la Santé ».

→ 1 opérateur désigné → « UCL RESO » : voir supra

Appel à candidature du service d'accompagnement : Intégration dans l'opérationnalisation des missions telles que définies par le Décret:

a) faciliter les collaborations et la concertation entre acteurs dans le cadre des différentes thématiques prioritaires selon des approches intra- et inter-sectorielles ;

b) valoriser les compétences et expertises des acteurs et services, par l'organisation d'espaces de rencontres et d'échanges (journées d'études, etc.) ;

c) accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des priorités du Plan ;

d) faire remonter les analyses et constats de terrain auprès de l'Instance de pilotage ou de toute autre instance concernée.

→ 1 opérateur désigné → « CBPS » : voir supra

- 2) Organiser et mettre à disposition de la documentation, des données et informations destinées à soutenir les acteurs psycho-socio-médicaux et les décideurs politiques ;

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Intégration dans l'opérationnalisation des missions de tous les services de support et des acteurs

→ Activité à monitorer

Coordination par les services de support le service d'accompagnement et l'Instance de Pilotage

→ Activité à monitorer

Appel à candidature service de support 3 : « Soutien à l'évaluation et à la transférabilité en promotion de la Santé ».

→ 1 opérateur désigné → « UCL RESO » : voir supra

Appel à candidature du service d'accompagnement : Intégration dans l'opérationnalisation des missions telles que définies par le Décret:

a) faciliter les collaborations et la concertation entre acteurs dans le cadre des différentes thématiques prioritaires selon des approches intra- et inter-sectorielles ;

b) valoriser les compétences et expertises des acteurs et services, par l'organisation d'espaces de rencontres et d'échanges (journées d'études, etc.) ;

c) accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des priorités du Plan ;

d) faire remonter les analyses et constats de terrain auprès de l'Instance de pilotage ou de toute autre instance concernée.

→ 1 opérateur désigné → « CBPS » : voir supra

- 3) Soutenir les acteurs en ce qui concerne l'évaluation des actions en termes de processus, de résultats et de transférabilité des bonnes pratiques, avec une attention particulière pour les

projets innovants. Ce soutien doit également contribuer à l'évaluation générale prévue dans le cadre du Décret.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ENSEMBLE DES STRATEGIES

Appel à candidature service de support 3 : « Soutien à l'évaluation et à la transférabilité en promotion de la Santé ».

→ 1 opérateur désigné → « UCL RESO » : voir supra

Appel à candidature du service d'accompagnement : Intégration dans l'opérationnalisation des missions telles que définies par le Décret:

- a) faciliter les collaborations et la concertation entre acteurs dans le cadre des différentes thématiques prioritaires selon des approches intra- et inter-sectorielles ;
- b) valoriser les compétences et expertises des acteurs et services, par l'organisation d'espaces de rencontres et d'échanges (journées d'études, etc.) ;
- c) accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des priorités du Plan ;
- d) faire remonter les analyses et constats de terrain auprès de l'Instance de pilotage ou de toute autre instance concernée.

→ 1 opérateur désigné → « CBPS » : voir supra



Objectif transversal 2 : Favoriser et promouvoir la 'santé dans toutes les politiques'

L'objectif à long terme est double. Il s'agit, d'une part, de contribuer à l'intégration d'une dimension santé dans toutes les politiques, et, d'autre part, d'alimenter la concertation de toutes les politiques ayant la santé dans leurs compétences. La Cocof organise elle-même des lieux de concertation transversaux (en particulier l'Instance de pilotage telle que prévue par le Décret) et participe à d'autres lieux de concertation organisés par d'autres niveaux de pouvoir et champs de compétences (aux niveaux fédéral, régional, communautaire, ...).



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Développer des synergies avec les Ministres et leurs Administrations ayant des compétences liées aux priorités du Plan, et formaliser ces synergies si nécessaire (protocoles, conventions, accords de coopération, etc.) : matières internes à la Cocof, matières relevant des autres entités fédérées (Région, Communautés) notamment en Environnement et Education. et particulièrement au niveau de la Région. La Région ayant en main bon nombre de clés pour l'action sur les déterminants de santé (emploi, logement, qualité de l'air, contrats de quartiers ...), la collaboration active avec les ministres compétents pour la Région est capitale.

- 2) Intégrer différents réseaux et concertations au niveau des inter-cabinets régionaux, communautaires et fédéraux, pour favoriser l'articulation des décisions – sociales – économiques – culturelles – qui influencent la santé, avec notamment la Commission Communautaire Commune, la Région, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Fédération Wallonie Bruxelles (Education, ONE) et la Wallonie (Santé).
- 3) Collaborer activement au projet « Bruxelles-Ville santé » de l'OMS, via un partenariat entre la Cocof santé et l'Observatoire de la Santé et du Social de la Cocom.
- 4) Collaborer avec l'Observatoire de la Santé et du Social de la Cocom à l'exploitation des données disponibles.
- 5) Participer au développement de l'évaluation d'impact sur la santé avant et après la mise en place de politiques publiques d'autres domaines qui influencent la santé.
- 6) Soutenir activement le développement d'un intercabinet « santé » en Région bilingue de Bruxelles-Capitale dans le but de construire une vision commune en termes d'objectifs de santé et de moyens de les atteindre. Veiller à son articulation avec les Conférences Interministérielles au niveau Fédéral, avec le Plan santé de la Cocom et les autres intercabinets régionaux et communautaires.
- 7) Poursuivre la participation de la Cocof aux réunions inter-cabinets et groupes techniques en lien avec ses compétences et priorités en matière de santé, dans le cadre de la Conférence interministérielle Santé publique fédérale.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ENSEMBLE DES STRATEGIES

Concertations interministérielles, à partir de l'Instance de pilotage prévue par le Décret et par la participation de la Ministre de la santé aux lieux de concertation organisés par d'autres niveaux de pouvoir et champs de compétences.

- Activité à monitorer

NB : Cet objectif est également en lien avec la priorité « Favoriser le transfert des connaissances dans et hors secteur de la promotion de la santé » (cf. supra).



Objectif transversal 3 : Lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre

Selon l'OMS, les normes et les valeurs de genre peuvent avoir pour effet des différences mais aussi des inégalités entre hommes et femmes. Ces inégalités se répercutent notamment sur la santé et l'accès aux soins. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces inégalités dans les interventions de promotion de la santé afin de contribuer à les réduire. Cela peut se traduire par un soutien transversal aux acteurs en vue de l'intégration de la dimension 'genre' dans leurs actions, d'une part, et par le soutien à des projets spécifiques visant l'amélioration de la santé des femmes, et notamment des femmes les plus vulnérables, d'autre part.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à réseau 1 : « Genre, femmes et promotion de la santé » visant l'intégration transversale de la dimension genre dans les programmes et projets de promotion de la santé

- 1 réseau désigné
- **Nom de l'opérateur-porteur de réseau :** Femmes et santé
- **Nom du réseau :**
Réseau genre : Plateforme pour Promouvoir la Santé des Femmes
- **Objectif général du réseau :**
Implanter transversalement et durablement l'approche de genre dans les politiques, les programmes et les projets de promotion de la santé à Bruxelles
- **Zone d'activité :**
Région

Appel à projets-acteurs

- Aucune désignation spécifique.
- 13 acteurs contribuent à mettre en œuvre cette stratégie :

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme ⁷ » et priorité principale⁸ :

- Alzheimer Belgique ; « *Soutien et accompagnement, dans leur milieu de vie, des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, pour favoriser le bien-être et la santé au quotidien, durant toute l'évolution de la maladie* » - P2/santé mentale
- Entr'aide des Marolles « *Vivre en santé dans le quartier des Marolles - Habitants et professionnels au cœur de l'action* » - P10/vulnérabilité
- Espace P ; « *Promotion de la santé en milieu de prostitution* » - P4/IST
- Fédération Laïque de Centres de Planning Familiaux ; « *Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans différents milieux de vie* » - P6/Santé sexuelle

⁷ Certains opérateurs sont financés pour la mise en œuvre d'un projet, d'autres pour la mise en œuvre d'un ensemble de projets qui constituent alors un programme. Pour éviter les écueils d'exhaustivité et par souci d'homogénéité, n'est retenu que l'intitulé principal du projet/programme et non les intitulés spécifiques éventuellement donnés par les promoteurs à des actions constitutives de leur projet ou des sous-projets de leur programme.

⁸ Les acteurs ont sélectionné eux-mêmes la priorité thématique principale à laquelle ils se rattachent. Un récapitulatif des 10 priorités thématiques est disponible dans les annexes de ce document.

- I-care ; « *Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 4 projets : Care.Connexion, MursMurs, Tam.Tam et Crypto* » - P9/carcéral
- Le GAMS ; « *Mutilations génitales féminines : approche inclusive de prévention et promotion de la santé sexuelle* » et « *Coordination bruxelloise des Stratégies Concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (CB SC-MGF)* » - P6/santé sexuelle
- Médecins du Monde ; « *Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes* » - P10 /vulnérabilité
- Mutualités Socialistes ; « *Outilthèque santé* » - Autres⁹
- O'YES ; « *Réseau d'étudiant-es pairs éducateurs en milieu festif* » P6/santé sexuelle
- Les Pissenlits ; « *Démarche communautaire de Cureghem en santé* » - P10/vulnérabilité
- Plateforme prévention sida; « *Programme de prévention et de dépistage du VIH et des IST* » - P4/IST
- Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche "promo santé" en médecine générale* » - Autres
- Question Santé (acteur) ; « *« 7 Jours Santé « Santé et entreprises »* » - Autres

Concertation interministérielle avec les compétences en matière d'Égalité hommes-femmes

- Activité à monitorer

2.2. Objectifs et priorités thématiques



Objectif thématique 1 : Contribuer de manière ciblée à prévenir les maladies non transmissibles ainsi que les traumatismes



Priorité 1 : Promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac

Une recherche menée par l'École de Santé Publique de l'ULB en 2016-2017 a permis d'élaborer une proposition de stratégie visant la promotion des « attitudes saines » en Région bruxelloise. Les propositions et stratégies développées par cette recherche ont été intégrées dans le Plan, dans les objectifs transversaux, d'une part, et dans les objectifs thématiques d'autre part. En termes d'actions,

⁹ Dans le décours de l'analyse des programmes et projets proposés par les opérateurs de terrains, il est apparu pertinent d'inclure dans le Dispositif de promotion de la santé des thématiques n'ayant pas été initialement planifiées dans le Plan stratégique. Ces thématiques sont désignées par la catégorie « Autres ».

la priorité a été accordée aux stratégies relevant directement des compétences de la Cocof. Les aspects politique et institutionnel font l'objet de concertations interministérielles, certaines déjà engagées.



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Mieux connaître la problématique et comprendre les mécanismes d'adoption de pratiques favorables ou défavorables à la santé et transférer ces connaissances auprès des opérateurs afin de guider l'action. : Participer au recueil, à l'utilisation et à la diffusion des données quantitatives et qualitatives relatives à l'état de santé des Bruxellois et ses déterminants en matière d'alimentation, activité physique, consommation d'alcool et de tabac principalement). Dans ce cadre, les recherches qualitatives seront valorisées ;

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à service support 5 « Soutien en matière de promotion d'environnements et comportements favorables à la santé : alimentation et activité physique »

→ 1 opérateur désigné → « SIPES » : voir supra

Appel à service de support 7 « Soutien aux acteurs en matière de prévention de l'usage de drogues et de réduction des risques » (alcool)

- 1 opérateur désigné → « Eurotox » : voir supra

- 2) Faire connaître les ressources disponibles : Organiser des relevés locaux des « ressources et services santé » existant en matière d'alimentation favorable et d'activités physique sur un territoire donné et garantir l'accessibilité de ces relevés aux habitants et aux responsables institutionnels et politiques ;

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à projets-acteurs

- 1 acteur désigné

Acteur : Réseau santé diabète

- **Nom du projet :**

Approche globale, intégrée et participative de la santé, dans le quartier des Marolles et ses alentours : Alimentation équilibrée, exercice physique, estime de soi et liens sociaux.

- **Objectif général :**

Réduire les inégalités sociales de santé face au surpoids, à l'obésité, au diabète de type II et les maladies chroniques en promouvant la mise en place d'environnements favorables à la santé pour les habitants des Marolles et des alentours, et en favorisant la reproductibilité ailleurs à Bruxelles.

- **Zone d'activité :**

Quartier des Marolles

- 7 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie :

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie ; « nom du projet/programme » - priorité principale :

- Le Fares ; « *Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie* » - P1/attitudes saines
- Femmes et santé ; « *Plateforme pour promouvoir la santé des femmes* » - Obj.trans.3 « genre »
- Fédération des Maisons Médicales ; « *Soutien aux MM bruxelloises dans leur mission de promotion de la santé et leur rôle psycho-social, en vue de réduire les inégalités sociales de santé* » - P1/attitudes saines
- I-care ; « *Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 4 projets : Care.Connexion, MursMurs, Tam.Tam et Crypto* » - P9/carcéral
- Pissenlits ; « *Démarche communautaire de Cureghem en santé* » - P10/vulnérabilité
- La Rue ; « *J'habite ... dans mon corps!* » - P1/attitudes saines
- Questions santé (acteur) ; « *7 Jours Santé – projet « Santé et entreprises »* » - Autres

3) Contribuer activement aux différentes concertations entre Etat fédéral et entités fédérées en ce qui concerne le développement de cadres et de politiques favorisant la santé au départ de l'alimentation, de l'activité physique, de la consommation d'alcool et de tabac, notamment :

- Au niveau fédéral, participer à encourager la régulation des pratiques commerciales principalement en matière d'alcool, d'étiquetage, d'amélioration de la composition nutritionnelle des aliments ;
- Au niveau régional et communautaire, participer au développement d'environnements favorables à la santé et au bien-être (espaces verts propices à l'activité physique douce, qualité des repas et des menus en collectivités, ...).
- Collaborer à la stratégie « Good Food ¹⁰ » afin d'y apporter une dimension « promotion de la santé » et de développer des synergies entre la dimension 'Environnement' et 'Santé'.

¹⁰ « *Vers un système alimentaire durable en Région de Bruxelles-Capitale.* » La Stratégie bruxelloise Good Food affiche une double ambition : « mieux produire », c'est-à-dire cultiver et transformer localement des aliments sains et respectueux de l'environnement ; et « bien manger » ou rendre accessible à tous une alimentation savoureuse et favorable à la santé, composée d'un maximum de produits locaux. Lancée et portée par la Région de Bruxelles-Capitale pour une durée de cinq ans (2016-2020), la stratégie vise à placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine, en l'abordant dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales. <http://www.goodfood.brussels/fr/content/strategie-good-food>

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles : Fédéral (CIM, CPGD, CPSD) et entre entités fédérées : Cocof (Sport), Région (Environnement), FWB (ONE, Enseignement, Sport), Cocom (Santé, notamment pour la politique tabac et l'articulation entre les volets prévention relevant de la Cocof et aide au sevrage relevant de la Cocom, ainsi que pour la politique alcool)

➔ Activité à monitorer

Concertations intersectorielles au sein de l'Instance de pilotage et du Service d'accompagnement

➔ Activité à monitorer

4) Contribuer à la réduction de l'usage du tabac :

- soutenir et encourager les non-fumeurs ;
- dissuader l'entrée dans la consommation, en particulier chez les jeunes ;
- informer sur les risques liés à la consommation de tabac, en ce compris les e-cigarettes ;
- soutenir les publics-relais dans la mise en œuvre de ces mécanismes.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Appel à projets-acteurs

➔ 2 acteurs désignés ➔

Acteur : Maison Médicale ASASO (Avenir en santé solidaire)

• **Nom du projet :**

Renforcement de la Santé Communautaire

• **Objectif général :**

Promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière de consommation de tabac

• **Zone d'activité :**

Commune de Saint-Gilles

Acteur : le FARES (Fonds des affections respiratoires)

• **Nom du projet :**

Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie

• **Objectif général :**

Renforcer la prévention, dans une vision de promotion de la santé, à l'initiation des produits du tabac (y inclus la cigarette électronique) et à l'exposition de la fumée de ces produits auprès des

jeunes de 11 – 24 ans de la Région bruxelloise, en particulier auprès de ceux issus d'un milieu socio-économique précaire/fragile, dans différents milieux de vie.

- **Zone d'activité** : Région

→ 3 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie :

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Fédération des Maisons Médicales ; « *Soutien aux MM bruxelloises dans leur mission de promotion de la santé et leur rôle psycho-social, en vue de réduire les inégalités sociales de santé* » - P1/attitudes saines
- Infor Drogues ; « *Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances* » - P7/usage de drogues
- Promo Santé et Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche « promo santé » en médecine générale* » - Autres

5) Poursuivre et renforcer les actions existantes en matière de prévention et réduction des risques liés à la consommation d'alcool, en articulation avec la 7^{ème} priorité thématique (prévention de l'usage de drogues licites et illicites et réduction des risques).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Appel à projets-acteurs

- Aucune désignation spécifique.
- 3 acteurs contribuent à mettre en œuvre la stratégie :

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Infor Drogues ; « *Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances* » - P7/usage de drogues
- Modus Vivendi ; « *Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites* » - P7/usage de drogues
- Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche "promo santé" en médecine générale* » - Autres

Appel à réseau 2 « prévention et réduction des risques lié à la consommation d'alcool ». Les missions principales du réseau sont : 1) promouvoir et favoriser l'intersectorialité et la concertation des acteurs concernés par cette thématique, 2) promouvoir et favoriser le partage d'expertises et de savoirs, 3) promouvoir et favoriser la prise en compte du caractère multifactoriel des problématiques liées à la consommation d'alcool, l'impact des déterminants individuels, collectifs et sociétaux, 4) faire remonter les besoins, analyses, constats, vers les instances, services et institutions concernées, dont le service d'accompagnement.

➔ 1 réseau désigné ➔

- **Nom de l'opérateur-porteur de réseau :** Univers Santé
- **Nom du réseau :**
Groupe porteur "Jeunes, alcool et société"
- **Objectif général du réseau :**
Promouvoir des contextes et modes de consommations responsables et moins risquées d'alcool
- **Zone d'activité :**
Région

6) Développer des outils d'information, de formation et de prévention au sujet des volets 'alimentation' et 'activité physique' (en lien avec le 1^{er} objectif transversal et le 3^{ème} objectif thématique).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Appel à projets-acteurs

- 4 acteurs désignés

Acteur : Fédération des Maisons Médicales

- **Nom du projet :**
Soutien aux MM bruxelloises dans leur mission de promotion de la santé et leur rôle psycho-social, en vue de réduire les inégalités sociales de santé
- **Objectif général :**
Les maisons médicales se mobilisent en promotion de la santé et sont organisées de manière adéquate pour le faire. En particulier, elles se mobilisent en faveur des environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique et de consommation du tabac.

- **Zone d'activité :**
Région

Acteur : Hispano Belga

- **Nom du projet :**

Manger, bouger pour mieux vivre

- **Objectif général :**

Permettre l'accès à l'information, à une prise de conscience sur les problématiques de la santé à l'heure actuelle et trouver des alternatives concrètes afin d'améliorer la santé des publics fragilisés de quartiers populaires.

- **Zone d'activité :**

Commune de Saint-Gilles

Acteur : Réseau santé diabète

- **Nom du projet :**

Approche globale, intégrée et participative de la santé, dans le quartier des Marolles et ses alentours: Alimentation équilibrée, exercice physique, estime de soi et liens sociaux.

- **Objectif général :**

Réduire les inégalités sociales de santé face au surpoids, à l'obésité, au diabète de type II et les maladies chroniques en promouvant la mise en place d'environnements favorables à la santé pour les habitants des Marolles et des alentours, et en favorisant la reproductibilité ailleurs à Bruxelles.

- **Zone d'activité :**

Quartier des Marolles

Acteur : La Rue

- **Nom du projet :**

J'habite mon corps

- **Objectif général :**

Promouvoir une attention accrue aux questions de l'alimentation saine et de la pratique sportive au sein des quartiers populaires de Molenbeek (enfants, adultes).

- **Zone d'activité :**

Commune de Molenbeek

-
- 9 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie:

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Alzheimer Belgique ASBL ; « *Soutien et accompagnement des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés pour favoriser le bien-être et la santé au quotidien, durant toute l'évolution de la maladie.* » - Autres

- Centre d'Information et de documentation pour Jeunes (CIDJ) ; « *Corps Accord* » - P8/jeunes
- Infor Drogues ; « *Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances* » - P7/usage de drogues
- Le Fares ; « *Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie* » - P1/attitudes saines
- Modus Vivendi ; « *Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites* » - P7/usage de drogues
- Pissenlits ; « *Démarche communautaire de Cureghem en santé* » - P10/vulnérabilité
- Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche "promo santé" en médecine générale* » - Autres
- Questions santé (acteur) ; « *7 Jours Santé – projet « Santé et entreprises* » » - Autres
- Univers santé ; « *Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société"* » - P1/attitudes saines

7) Contribuer à la prévention des chutes et accidents, en particulier chez les personnes âgées de 65 ans et plus

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Appel à projets-acteurs

- Aucun acteur désigné
- 1 acteur contribue à la mise en œuvre de cette stratégie

Nom des opérateurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « *nom du projet/programme* » et priorité principale :

- Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche "promo santé" en médecine générale* » - Autres



Priorité 2 : Soutenir des démarches de promotion de la santé mentale



Stratégies et moyens de mise en œuvre

La prévention et la promotion de la santé mentale font partie des missions de base des services agréés en « santé mentale » dans le cadre du Décret « Ambulatoire ». Cette priorité est donc opérationnalisée via ce secteur.

L'organisation de projets et démarches propres à la promotion de la santé dans le champ de la santé mentale sera soutenue principalement au travers de quatre stratégies :

- 1) Consolider les projets existants et initiatives agissant au croisement des thématiques « santé mentale » et « promotion de la santé » en tenant activement compte de l'impact des déterminants de la santé (logement, précarité, mode de vie, environnements, ...)

MOYENS DE MISE EN OEUVRE
<p>Appels à projets-acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 acteurs désignés →
<p>Acteur : Alzheimer Belgique ASBL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom du projet : Soutien et accompagnement des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés pour favoriser le bien-être et la santé au quotidien, durant toute l'évolution de la maladie. • Objectif général : Changer le regard sur la maladie d'Alzheimer et favoriser l'intégration des personnes malades et de leurs aidants-proches dans leur milieu de vie. • Accroche au Plan : Objectifs thématiques et stratégies • Zone d'activité : Quartier
<p>Acteur : L'appétit des indigestes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom du projet : Ateliers théâtre et créativité autour de la folie • Objectif général : Prévenir l'hospitalisation des personnes psychologiquement fragilisées par une activité commune valorisante régulière et sensibiliser le personnel soignant et le grand public à l'importance de l'intégration de ces personnes dans la société afin de lutter contre la stigmatisation. • Zone d'action : Région
<p>Acteur : L'autre Lieu - RAPA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom du programme :

Dispositif commun de promotion et de renforcement des facteurs favorables à la santé mentale

- **Objectif général :**

Identifier les déterminants qui (re)conditionnent le bien-être psychologique des personnes en (profond) malaise psychique et mettre en place des projets articulés directement à ces déterminants.

- **Zone d'action :**

Région

Acteur : SSM le Méridien

- **Nom du projet :**

Promouvoir la santé mentale communautaire dans des quartiers populaires à Bruxelles

- **Objectif général :**

Soutenir et consolider le travail des professionnels de la Plateforme "Pratiques communautaires au sein des SSM", via un processus de formation continue et la mise en place d'une démarche d'évaluation participative des pratiques en santé mentale communautaire, en vue de renforcer la participation des populations, de collectiviser les ressources et les souffrances individuelles pour en faire émerger des paroles et des actions collectives.

- **Zone d'action :**

Différentes communes (dont Saint-Josse, Schaerbeek, Bruxelles-Ville, Ixelles, Neder-over-Heembeek)

-
- 3 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie :

Nom des opérateurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Entr'aide des Marolles ; « *Vivre en santé dans le quartier des Marolles. Habitants et professionnels au cœur de l'action* » - P10/vulnérabilité
- Espace P ; « *Promotion de la santé en milieu de prostitution* » - P4/IST
- Médecins du Monde ; « *Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.* » - P10/vulnérabilité

- 2) Contribuer aux nouvelles politique de santé mentale pour adultes (107) et enfants et adolescents (0-18) organisée par le SPF Santé publique¹¹ dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des soins en santé mentale. Plus spécifiquement, contribuer au développement de l'objectif stratégique 3 « *Mettre en œuvre des stratégies de promotion de la santé mentale et*

¹¹ Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents. SPF Santé – mars 2015

de prévention des problèmes en santé mentale ». Dans ce cadre, l'objectif opérationnel 2 est ciblé : « *Coordonner une stratégie intersectorielle en matière de promotion de la santé mentale, de prévention des troubles psychiques, de lutte contre la stigmatisation, la discrimination et les violations des droits de l'homme et en particulier les violations de la Convention internationale des Droits de l'enfant* ». Deux actions liées à cet objectif pourraient être l'objet d'une contribution spécifique : Action 23 « *bonnes pratiques dans le domaine de la promotion de la santé mentale* » et action 24 « *coordination et soutien dans le développement et la mise en œuvre d'actions spécifiques dans le domaine de la promotion de la santé mentale* »

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles : Fédéral (CIM) et Cocom

- Activité à monitorer

- 3) **Suicides:** la prévention des suicides est une des missions agréées dans le cadre du Décret ambulatoire pour les Centres d'accueil téléphonique. Elle est aussi intégrée par les services de santé mentale dans leur mission de prévention. Des liens entre approches de promotion de la santé et ambulatoires pourraient être développés.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- **Pas de moyen spécifique prévu**
- Stratégie mise en œuvre par les services de santé mentale et de télé-accueil dans le cadre du Décret Ambulatoire de la Commission Communautaire française

- 4) Soutien à des projets pilotes innovants en promotion de la santé mentale répondant à des problématiques émergentes, telles que la cyberdépendance.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Appels à projets-acteurs

- Aucune désignation spécifique
- 1 acteur contribue à cette stratégie :

Nom des opérateurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Infor Drogues ; « *Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances* » - P7/usage de drogues



Priorité 3 : Poursuivre les programmes de médecine préventive et le dépistage organisé des cancers



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Cancer Colorectal : Poursuivre le programme de dépistage existant en Région Bruxelloise en collaboration avec la Wallonie. Parallèlement, analyser les possibilités d'élaboration d'un programme bruxellois en collaboration avec la Commission Communautaire Commune et la Vlaamse Gemeenschap.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Désignation du Centre de référence 1

- Activité à monitorer

- 2) Cancer du sein : Poursuivre le programme de dépistage en Région Bruxelloise dans le cadre de l'Accord de coopération et contribuer à son adaptation aux résultats des évaluations et à l'évolution des recommandations internationales.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles

- Activité à monitorer

- 3) Pour les deux programmes (cancer du sein et colorectal) : poursuivre les concertations avec le Fédéral dans le cadre de la CIM et du protocole de prévention.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles

- Activité à monitorer

- 4) Favoriser le développement de stratégies de communication et de démarches de promotion de la santé adaptées afin d'augmenter la couverture des programmes de médecine préventive et leur accessibilité pour les publics vulnérables, en tenant compte des spécificités de ces publics (difficulté de lecture, de mobilité, absence de couverture mutuelle, etc.).

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ENSEMBLE DES STRATEGIES

Appel à candidature service de support 2 : « Communication ».

→ 1 opérateur désigné → « Question Santé » : voir supra

Appel à candidature du service d'accompagnement :

→ 1 opérateur désigné → « CBPS » : voir supra



Objectif thématique 2 : Contribuer de manière ciblée à prévenir les infections et maladies transmissibles



Priorité 4 : Contribuer à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH et le VHC



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Soutenir et organiser la concertation des acteurs de la prévention des IST (dont le VIH et le VHC) aux niveaux stratégique et opérationnel, notamment dans la mise en œuvre du paradigme de prévention combinée (usage du préservatif/matériel de réduction des risques + dépistage + traitements), et participer au suivi du Plan national sida.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles

- Activité à monitorer

Appel à candidature service de support 6 « Soutien aux acteurs en matière de prévention des IST, dont le VIH et le VHC »

→ 1 opérateur désigné →

- **Nom de l'opérateur : Observatoire du SIDA & des sexualités**
- **Objectif général du programme :**
Apporter un soutien méthodologique et scientifique aux acteurs, aux relais et à l'instance de pilotage en matière de prévention des IST/ VIH/VHC et plus largement de la santé sexuelle.
- **Zone d'action :** Région

- 2) Maintenir les efforts de prévention des IST dont le VIH et le VHC, pour la population générale et plus spécifiquement pour les jeunes adultes belges et européens, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, les HSH, les publics à risques (usagers de drogues et travailleurs du sexe).
- 3) Favoriser l'accès au dépistage des IST dont le VIH et le VHC pour les publics spécifiques notamment ceux en situation de risques « croisés » (consommation de produits et prises de risques sexuels). Développer en particulier une offre adaptée de dépistage délocalisé (et, une fois le cadre réglementaire adapté, démedicalisé).

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES 2) ET 3)

Appel à projets-acteurs

- 4 acteurs désignés →

Acteur : Alias

- **Nom du projet :**

Programme de promotion de la santé à destination des hommes et des personnes trans prostitués/travailleurs du sexe en Région de Bruxelles-Capitale.

- **Objectif général :**

Amélioration du bien-être physique, psychologique et social du public cible des hommes et personnes trans prostitués/travailleurs du sexe et de leur entourage, en visant leur inclusion sociale et la promotion de leur santé au sens large, et de leur santé sexuelle et mentale en particulier.

- **Zone d'activité :**

Région

Acteur : Espace P

- **Nom du projet :**

Promotion de la Santé en milieu de prostitution en région bruxelloise

- **Objectif général :**

Les travailleurs du sexe acquièrent des connaissances et des compétences pour protéger leur santé et leur sécurité.

- **Zone d'activité :**

Région

Acteur : Ex Aequo

- **Nom du projet :**

Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) en Région Bruxelles-Capitale

- **Objectif général :**

Le projet vise à donner les moyens aux HSH d'améliorer leur stratégie de gestion des risques liés à leur santé sexuelle et à leur mode de vie et d'améliorer globalement leur qualité de vie

- **Zone d'activité :**

Région

Acteur : Plateforme prévention sida

- **Nom du projet :**

Programme de prévention et de dépistage du VIH et des IST

- **Objectif général :**

Améliorer la santé sexuelle des publics cibles de l'association ;
Réduire l'incidence et la prévalence des IST et en particulier du VIH : prévenir les IST (dont VIH-VHC) pour la population générale, les jeunes adultes et les publics vulnérables et favoriser l'accès au dépistage des IST, développer un programme délocalisé/démédicalisé

- **Zone d'activité :**

Région

-
- 7 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie

Nom des opérateurs contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Entr'aide des Marolles ; « *Vivre en santé dans le quartier des Marolles. Habitants et professionnels au cœur de l'action* » - P10/vulnérabilité (NB : agit uniquement sur la stratégie 2)
- Fédération Laïque des Centres de Planning Familial ; « *Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans différents milieux de vie* » - P6/ santé sexuelle
- I-care ; « *Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 4 projets : Care.Connexion, MursMurs, Tam.Tam et Crypto* » - P9/carcéral
- Médecins du Monde ; « *Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.* » - P10/vulnérabilité
- Modus Vivendi ; « *Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites* » - P7/usage de drogues (NB : agit uniquement sur la stratégie 2)
- Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche "promo santé" en médecine générale* » - Autres (NB : agit uniquement sur la stratégie 2)
- O'YES ; « *Réseau d'étudiant-es pairs éducateurs en milieu festif* » -P8/jeunes

- 4) Soutenir le développement d'indicateurs pertinents, le recueil de données ainsi que l'identification des indicateurs et des données disponibles utiles en matière de prévention des IST, dont le VIH et le VHC. L'ensemble des opérateurs participent à la stratégie, qui est coordonnée par le service support.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Appel à candidature service de support 6 « Soutien aux acteurs en matière de prévention des IST, dont le VIH et le VHC »

→ 1 opérateur désigné → « Observatoire du SIDA & des sexualités » : voir supra

- 5) Contribuer de manière transversale à la lutte contre les discriminations et la stigmatisation liée au VIH (sérophobie).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- **Pas de moyen spécifique prévu.** Une série d'acteurs tiennent compte de cette stratégie dans la mise en œuvre de leur programme et projet

NB : Cette priorité est fortement en lien avec les priorités 6 « Favoriser et promouvoir la santé sexuelle » et 7 « Prévenir l'usage de drogues licites (notamment l'alcool) et illicites et en réduire les risques », de l'objectif thématique 3 « Favoriser la santé et le bien-être... », voir infra.

Les milieux scolaire, étudiant, festif, rue et carcéral sont des terrains d'intervention privilégiés, les approches communautaires seront valorisées.



Priorité 5 : Contribuer à la prévention et au dépistage de la tuberculose



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Poursuivre les missions de lutte contre la tuberculose en matière de surveillance épidémiologique, de socio-prophylaxie, de communication et d'expertise.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Soutenir les missions du FARES telles que définies dans le programme opérationnel en vertu de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 septembre 2013 déterminant les modalités de lutte médico-sociale contre la tuberculose.

- Activité à monitorer

- 2) Contribuer à la mise en cohérence des politiques de lutte contre la tuberculose aux niveaux belge et bruxellois.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles : Participer aux concertations dans le cadre de la CIM et du protocole de prévention du 21 mars 2016, et suivre le Plan santé bruxellois et le Plan pauvreté de la Cocom.

- Activité à monitorer



Objectif thématique 3 : Favoriser la santé (et donc le bien-être) des publics, sur des territoires et dans des milieux de vie spécifiques



Priorité 6 : Favoriser et promouvoir la santé sexuelle



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Contribuer à la généralisation de l'EVRAS (Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle) et au développement d'une vision coordonnée de ce qui se fait en matière d'EVRAS en milieu scolaire à Bruxelles en collaboration avec les entités politiques concernées (Commission Communautaire francophone – ONE - Fédération Wallonie-Bruxelles).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles : suivi du comité de pilotage et participation au processus de labellisation

- Activité à monitorer

- 2) Maintenir et développer les projets et programmes en matière d'EVRAS pour jeunes et jeunes adultes en milieu festif.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à projets-acteurs

- 1 acteur désigné →

Acteur : Fédération Laïque des Centres de Planning Familial

- **Nom du projet :**

Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans différents milieux de vie

- **Objectif général :**

Renforcer les compétences, connaissances et aptitudes des professionnels des secteurs santé-social en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR), de prévention des IST/VIH et de généralisation de l'EVRAS

- **Zone d'activité :** Région

- 4 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Femmes et santé ; « *Plateforme pour promouvoir la santé des femmes* » - Obj.trans.3 « genre »
- Modus Vivendi ; « *Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites* » - P7/usage de drogues
- Plateforme prévention sida ; « *Programme de prévention et de dépistage du VIH et des IST* » - P4/IST
- O'YES ; « *Réseau d'étudiant-es pairs éducateurs en milieu festif* » -P8/jeunes

3) Développer des projets de promotion de la santé sexuelle pour les femmes (IST, MGF, violences basées sur le genre).

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à projets-acteurs

- 2 acteurs désignés →
- **Fédération Laïque des Centres de Planning Familial** : voir supra

Acteur : Gams

- **Nom du projet :**

Mutilations génitales féminines: approche inclusive de prévention et promotion de la santé sexuelle.

- **Objectif général :**

Promouvoir la santé sexuelle des femmes, des jeunes filles et des enfants et prévenir les mutilations génitales féminines via des ateliers collectifs.
Réduire les inégalités sociales des femmes, des jeunes filles et des enfants en procédant à un 1er accueil d'écoute et d'orientation et à des activités d'out-reaching dans des milieux de vie des migrant.e.s en grande précarité.

- **Zone d'activité :**

Région

- 7 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Entr'aide des Marolles ; « *Vivre en santé dans le quartier des Marolles. Habitants et professionnels au cœur de l'action* » - P10/vulnérabilités
- Espace P ; « *Promotion de la santé en milieu de prostitution* » - P4/IST

- Femmes et santé ; « *Plateforme pour promouvoir la santé des femmes* » - Obj.trans.3 « genre »
- I-care ; « *Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 4 projets : Care.Connexion, MursMurs, Tam.Tam et Crypto* » - P9/carcéral
- Médecins du Monde ; « *Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.* » - P10/vulnérabilité
- Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche "promo santé" en médecine générale* » - Autres
- O'YES ; « *Réseau d'étudiant-es pairs éducateurs en milieu festif* » -P8/jeunes

- 4) Développer une vision concertée de la lutte contre les mutilations génitales féminines visant à renforcer la cohérence des volets «action sociale» et «santé» des projets et de faire remonter les besoins, analyses, constats, vers les instances, services et institutions concernées.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Appel à réseau 1 : « Promotion de la santé et MGF »

- 1 réseau désigné
- **Nom de l'opérateur-porteur de réseau :** Le GAMS
- **Nom du réseau :**
Coordination bruxelloise des Stratégies Concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (CB SC-MGF)
- **Objectif général du réseau :**
Favoriser le travail intersectoriel et pluridisciplinaire des professionnel.le.s et des communautés concernées par l'excision afin de promouvoir la santé sexuelle des femmes et filles issues des pays qui pratiquent les mutilations génitales féminines.
- **Zone d'activité :**
Région



Priorité 7 : Prévenir l'usage de drogues licites (notamment l'alcool) et illicites et en réduire les risques



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Poursuivre et renforcer les actions de prévention primaire et de réduction des risques chez les jeunes.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertation interministérielles :

(FWB (Enseignement, ONE-PSE), extrascolaire (Aide à la jeunesse-AMO), etc.

- Activité à monitorer

Appel à candidature du service d'accompagnement : Intégration dans l'opérationnalisation des missions telles que définies par le Décret : soutien à la concertation entre secteur promotion de la santé et secteurs scolaire et extra-scolaire et mise à disposition de ces secteurs des ressources disponibles.

- 1 opérateur désigné → Le « CBPS » : voir supra

Appel à projets-acteurs

- 3 acteurs désignés →

Acteur : Infor Drogues

- **Nom du projet :**

Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances

- **Objectif général :**

Renforcer les compétences en promotion de la santé des acteurs-relais, dans les situations impliquant des consommations (avec ou sans produit psychotrope), par le développement d'une posture critique et d'une approche globale du phénomène.

- **Zone d'activité :**

Région

Acteur : La liaison Antiprohibitionniste

- **Nom du projet :**

Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition et la criminalisation de certains produits psychotropes.

- **Objectif général :**

Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition de certains produits psychotropes et la criminalisation des usagers

- **Zone d'activité**
Région

Acteur : Modus Vivendi

- **Nom du projet :**
Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites

- **Objectif général :**
Mettre en œuvre, au bénéfice des usagers de drogues et avec leur participation, des programmes de promotion de la santé visant la prévention des maladies infectieuses et la Réduction des Risques liés à la consommation intraveineuse ou non des drogues licites (médicaments, alcool et tabac) ou illicites.

- **Zone d'activité :**
Région

-
- **4 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie**

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Ex Aequo ; « *Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en Région Bruxelles-Capitale* » ; P4/IST
- Le Fares ; « *Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie* » - P1/attitudes saines
- Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale ; « *Soutien à la prévention dans une approche "promo santé" en médecine générale* » - Autres
- Univers santé ; « *Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société"* » - P1/attitudes saines

2) Poursuivre et renforcer les actions existantes notamment en matière de consommation d'alcool dans les milieux étudiants et festifs.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à projets-acteurs

- **1 acteur désigné →**
 - « Modus Vivendi » : voir supra
-
- **1 acteur contribue à la mise en œuvre de cette stratégie**

Nom de l'acteur contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Univers santé ; « Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société" » - P1/attitudes saines

Appel à réseau 4 « milieu festif » : les missions principales du réseau sont 1) coordonner les « actions réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites et de promotion de la santé sexuelle en milieu festif » sur le territoire bruxellois, 2) identifier et former de nouveaux intervenants par un partage des compétences et des expertises, 3) développer des interventions coordonnées de promotion de la santé en milieu festif, 4) favoriser l'implication de tous les acteurs de la fête, usagers comme professionnels et le travail en réseau avec les gérants des lieux, des organisateurs d'événements, des associations ou des autorités locales, 4) faire remonter les besoins, analyses, constats, vers les instances, services et institutions concernées.

- 1 réseau désigné →
- **Nom de l'opérateur-porteur de réseau :** Modus Vivendi
- **Nom du réseau :**
Safer Fiesta
- **Objectif général du réseau :**
Les publics fréquentant les milieux festifs à Bruxelles réduisent les risques liés à la fête (usage de psychotropes, risques auditifs, risques sexuels, retours à domicile)
- **Zone d'activité :** Région

- 3) Poursuivre les actions existantes en matière de Réduction des Risques liés à l'usage de drogues licites et illicites en milieu festif, notamment les dispositifs fixes et mobiles d'analyse de produits (« testing ») permettant d'entrer en contact avec l'utilisateur, de lui fournir une information adaptée et d'établir un premier lien avec le secteur psycho-médico-social. Ce dispositif doit également alimenter le système d'alerte précoce¹².

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à projets-acteurs

- **1 acteur désigné** →
 - « Modus Vivendi » : voir supra
-
- **4 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie**

¹² Système d'Alerte Précoce (Early Warning System – EWS) est un projet de niveau national dans le cadre de l' « Action commune du 16 juin 1997 fondée sur l'article K.3 du traité de l'Union européenne, relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles drogues de synthèse ». La mise en œuvre belge de l'EWS dépasse les seules drogues de synthèse pour s'intéresser aux nouvelles drogues en général et aux nouveaux modes de consommation ou nouvelles concentrations de drogues connues (y compris légales) entraînant des risques accrus pour le consommateur. <http://eurotox.org/activites-deurotox/sous-point-focal-oedt/early-warning-system/>

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Ex Aequo ; « *Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en Région Bruxelles-Capitale* » ; P4/IST
- Le Fares ; « *Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie* » - P1/attitudes saines
- Liaison antiprohibitionniste ; « *Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition et la criminalisation de certains produits psychotropes.* » - P7/usages de drogues
- Univers santé ; « *Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société"* » - P1/attitudes saines

Appel à réseau 4 « milieu festif »

→ 1 réseau désigné →

- « Modus Vivendi » : voir supra

4) Développer des actions spécialement destinées aux publics vulnérables et dans des milieux de vie où les situations de consommations et les modes de consommations génèrent des prises de risques spécifiques notamment pour les infections VIH et VHC (milieu de la rue, pratiques de consommation combinées à des pratiques sexuelles à risques principalement). La pratique de l'injection de drogues est particulièrement visée. Dans ce cadre, il s'agit principalement de :

- favoriser et augmenter l'accès au matériel stérile d'injection et de consommation (modalité d'accès, bornes d'échange de seringues, kits d'injection en pharmacie, couverture géographique, localisation, diversification du matériel de consommation et de Réduction des Risques...);
- favoriser la collaboration et la complémentarité des acteurs en faveur de publics qui combinent des situations de vulnérabilité et/ou de prises de risques ;
- poursuivre les concertations liées à l'implémentation de dispositifs complémentaires tels que les salles de consommation à moindre risque ;
- Analyser les possibilités de soutenir les pratiques innovantes scientifiquement validées telles que l'Accompagnement et Education aux Risques Liés à l'Injection (AERLI).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertation interministérielles :

(Fédéral (CIM), Région (Plan Global de Sécurité et de Prévention), Cocom (Santé), concernant les modifications du cadre légal afin de permettre la mise en place de salles de consommation à moindres risques à Bruxelles.

- Activité à monitorer

Appel à projets-acteurs

- 1 acteur désigné →
- « Modus Vivendi » : voir supra

-
- **7 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie**

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « *nom du projet/programme* » et priorité principale :

- Alias ; « *Programme de promotion de la santé à destination des hommes et personnes trans prostitués/travailleurs du sexe en Région de Bruxelles-Capitale* »- P6/santé sexuelle
- Entr'aide des Marolles ; « *Vivre en santé dans le quartier des Marolles. Habitants et professionnels au cœur de l'action* » - P10/vulnérabilité
- Espace P ; « *Promotion de la santé en milieu de prostitution* » - P4/IST
- Ex Aequo ; « *Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en Région Bruxelles-Capitale* » ; P4/IST
- Femmes et santé ; « *Plateforme pour promouvoir la santé des femmes* » - Obj.trans.3 « genre »
- Liaison antiprohibitionniste ; « *Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition et la criminalisation de certains produits psychotropes.* » - P7/usages de drogues
- Médecins du Monde ; « *Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.* » - P10/vulnérabilité

- 5) Développer le recueil de données coordonnées entre l'ensemble des intervenants et des services concernés, c'est-à-dire : 1) Assurer un monitoring sociologique et soutenir le développement d'indicateurs pertinents et le recueil de données (quantitatives et qualitatives) relatifs aux différentes problématiques des usages de drogues licites et illicites à l'échelle bruxelloise ; 2) Participer au système d'alerte précoce en informant les acteurs et les usagers ; 3) Analyser les possibilités de collaboration au sujet du recueil des données « drogues » bruxelloises ; 4) Participer à la réalisation d'un état des lieux des besoins et de l'offre de services à l'échelle régionale.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Concertations interministérielles : Région et Cocom afin de favoriser les collaborations et complémentarités concernant le recueil de données en matière de drogues. »

- Activité à monitorer

Appel à candidature service de support 7 « Soutien aux acteurs en matière de prévention de l'usage de drogues et de réduction des risques »

→ 1 opérateur désigné →

- **Nom de l'opérateur :** Eurotox

- **Objectif général du programme :**

Le programme vise une meilleure santé et le bien-être des Bruxellois.es, une réduction des inégalités sociales de santé à travers l'étude et la compréhension des pratiques de consommation de drogues légales et illégales (ainsi que les addictions sans produit) et leurs conséquences socio-sanitaires sur la base d'analyses épidémiologiques qui tiendront compte des contextes d'usage et des différents déterminants susceptibles de les impacter (genre, âge, situation socio-économique, etc.), et à assurer une veille sociologique et législative de l'usage de drogues et de la promotion de la santé.

Zone d'action : Région

6) Contribuer à la lutte contre la stigmatisation des usagers de drogues de manière transversale.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- **Pas de moyen spécifique prévu.** Une série d'acteurs tiennent compte de cette stratégie dans la mise en œuvre de leur programme et projet



Priorité 8 : Favoriser et promouvoir la santé au sein des divers milieux de vie des jeunes



Stratégies et Moyens de mise en œuvre

1) Soutenir les actions de promotion de la santé menées selon des approches globales ou à partir des thématiques prioritaires du Plan, au sein des divers milieux de vie des jeunes, en privilégiant les stratégies indirectes telles que l'accompagnement et la formation des acteurs de ces milieux.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à candidature du Service d'accompagnement : intégration dans l'opérationnalisation des missions telles que définies par le Décret : soutien à la concertation entre secteur promotion de la santé et secteurs scolaire et extra-scolaire et mise à la disposition de ces secteurs des ressources disponibles.

- 1 opérateur désigné → Le « CBPS » : voir supra

Appel à projets-acteurs

- 2 acteurs désignés →

Acteur : Centre d'Information et de documentation pour Jeunes

- **Nom du projet :**

Corps Accord

- **Objectif général :**

Réaliser une expertise pour comprendre les besoins des jeunes sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale en situation d'illettrisme avec pour objectifs de créer des outils pour améliorer le bien-être de ceux-ci et réduire les inégalités sociales en mobilisant, de façon concertée, les acteurs de santé

Donner les moyens et les potentialités aux jeunes pour qu'ils puissent effectuer leurs choix personnels en prenant part au développement des compétences individuelle et sociale pour leur santé

- **Zone d'activité :**

Commune (Anderlecht)

Acteur : O'YES

- **Nom du projet :**

Réseau d'étudiant-es pairs éducateurs en milieu festif

- **Objectif général :**

Favoriser et promouvoir la santé sexuelle des étudiant-es de Bruxelles- Capitale, notamment en agissant directement sur les milieux de vie des jeunes et en contribuant à la prévention des IST

- **Zone d'activité :**

Institutions d'enseignement supérieur/quartier

- **8 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie**

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Fédération Laïque des Centres de Planning Familiaux ; « *Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans différents milieux de vie* » - P6/ santé sexuelle
- Le Fares ; « *Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie* » - P1/attitudes saines
- Hispano Belga ; « *Manger, bouger pour mieux vivre* » - P1/attitudes saines
- Infor Drogues ; « *Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances* » - P7/usage de drogues

- La Rue ; « *J'habite... dans mon corps !* » - P1/attitudes saines
- Modus Vivendi ; « *Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites* » - P7/usage de drogues
- Mutualités socialistes ; « *Outilthèque santé* » - Autres
- Plateforme prévention sida; « Programme de prévention et de dépistage du VIH et des IST » - P4/IST
- Univers santé ; « Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société" » - P1/attitudes saines

2) Développer des synergies entre la promotion de la santé et les entités compétentes pour les divers milieux de vie des jeunes, notamment le milieu scolaire et les services PSE.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à candidature du Service d'accompagnement : intégration dans l'opérationnalisation des missions telles que définies par le Décret : soutien à la concertation entre secteur promotion de la santé et secteurs scolaire et extra-scolaire et mise à la disposition de ces secteurs des ressources disponibles.

- 1 opérateur désigné → Le « CBPS » : voir supra

Concertations interministérielles : FWB (Enseignement, ONE-PSE), extrascolaire (Aide à la jeunesse-AMO), etc.

- Activité à monitorer



Priorité 9 : Favoriser et promouvoir la santé en milieu carcéral



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Soutenir la création de projets innovants en milieux carcéral, selon une approche pragmatique de ce milieu et des demandes et besoins de la population. Deux publics cibles sont identifiés : les professionnels en contact avec les détenus ou ex-détenus et les détenus eux-mêmes. La prévention des IST, la Réduction des Risques liés à l'usage de drogues, le renforcement des capacités des personnes à prendre soin d'elles-mêmes (*empowerment*) dans ce contexte défavorable à la santé, la formation des professionnels, le renforcement des collaborations et de la transmission d'informations entre acteurs psycho-médico-sociaux et détenus sont des actions à privilégier.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à projets-acteurs

- 1 acteur désigné →

Acteur : I-Care

- **Nom du projet :**

Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 4 projets : Care.Connexion, MursMurs, Tam.Tam et CRYPTO

- **Objectif général :**

Favoriser et contribuer à promouvoir la santé des personnes en situations de vulnérabilité, en milieu carcéral

- **Zone d'activité :** Prisons/Région

- **3 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie**

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « *nom du projet/programme* » et priorité principale :

- Ex Aequo ; « *Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en Région Bruxelles-Capitale* » ; P4/IST
- Fédération Laïque des Centres de Planning Familial ; « *Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans différents milieux de vie* » - P6/ santé sexuelle
- Modus Vivendi ; « *Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites* » - P7/usage de drogues

- 2) Contribuer au renforcement de la cohérence des politiques de santé en milieu carcéral.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Concertations interministérielles :

- Participation à la CIM intra-francophone créée par l'Accord de coopération du 23 janvier 2009 entre la FWB, la RW et la Ccof visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

- Participation à la CIM Santé publique, la Cellule générale de politique drogues, la Cellule politique santé drogues et soutien aux projets-pilotes « drogues et détention » du SPF Santé Publique.

- Activité à monitorer



Priorité 10 Favoriser et contribuer à promouvoir la santé des personnes en situations de vulnérabilité



Stratégies et moyens de mise en œuvre

- 1) Au départ de diagnostics communautaires, développer des actions de santé globale dans des quartiers et sur des territoires dans lesquels on retrouve un cumul de vulnérabilités. Ces actions veilleront également à faciliter la concertation des acteurs psycho-médico-sociaux et institutionnels actifs sur ces territoires, autour de questions de promotion de la santé.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à projets-acteurs

- 4 acteurs désignés →

Acteur : Entr'aide des Marolles

- **Nom du projet :**

Vivre en santé dans le quartier des Marolles. Habitants et professionnels au cœur de l'action

- **Objectif général :**

Les professionnels de l'Entr'Aide des Marolles en collaboration avec les professionnels du quartier et avec le public, agissent avec compétence, de manière proactive envers les publics vulnérables, migrants, personnes vivant dans la rue, personnes isolées, en particulier les femmes, pour favoriser leur santé en prenant en compte les particularités de ces publics et la multifactorialité des problématiques qui déterminent leur état de santé, notamment les inégalités de santé basées sur le genre.

- **Zone d'activité :** Quartier

Acteur : Forest Quartiers Santé

- **Nom du projet :**

Démarches communautaires en santé dans des quartiers populaires de Forest et St-Gilles : s'appuyer sur le quotidien des personnes pour apporter, avec l'ensemble des acteurs, des réponses à leurs besoins de santé

- **Objectif général :**

Favoriser et contribuer au bien-être et à la santé de personnes en situation de vulnérabilité, dans des quartiers et milieux de vie spécifiques des communes de Forest (et St-Gilles). Cet objectif sera poursuivi par une approche cohérente, globale et positive en promotion de la santé, à travers des actions de santé globales au niveau des quartiers, intégrées dans une dynamique de démarche communautaire en santé, afin d'améliorer le bien-être et la santé des habitants, et en particulier les plus précarisés d'entre eux, selon le principe d'universalisme proportionné.

- **Zone d'activité :** Quartier

Acteur : Médecins du Monde

- **Nom du projet :**

Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.

- **Objectif général :**

Améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables avec une attention particulière pour les femmes a pour but d'aller à la rencontre des plus vulnérables, pour créer du lien avec les personnes ciblées, mais aussi entre elles, et entre elles et les acteurs du système de santé.

- **Zone d'activité :** Région

Acteur : Les Pissenlits

- **Nom du projet :**

Démarche communautaire de Cureghem en santé

- **Objectif général :**

Agir sur des déterminants sociaux de la santé à l'échelle locale et globale afin de promouvoir la santé des personnes en situation de vulnérabilité.

Zone d'activité : Quartier

- **4 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie**

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Alzheimer Belgique ; « *Soutien et accompagnement, dans leur milieu de vie, des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, pour favoriser le bien-être et la santé au quotidien, durant toute l'évolution de la maladie* » - P2/santé mentale
- Fédération des Maisons Médicales ; « *Soutien aux MM bruxelloises dans leur mission de promotion de la santé et leur rôle psycho-social, en vue de réduire les inégalités sociales de santé* » - P1/attitudes saines
- Infor Drogues ; « *Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances* » - P7/usage de drogues
- La Rue ; « *J'habite... dans mon corps !* » - P1/attitudes saines

- 2) Soutenir la qualité des pratiques de santé communautaire et leur diffusion.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Appel à candidature du Service d'accompagnement : Intégration dans l'opérationnalisation des missions telles que définies par le Décret, afin de soutenir la concertation intra- et intersectorielle des acteurs de santé communautaire, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de faire remonter les besoins, analyses et constats vers les instances, services et institutions concernés.

→ 1 opérateur désigné → Le « CBPS » : voir supra

- 3) Développer des outils d'information adéquats pour les personnes migrantes/ayant vécu l'exil rencontrées notamment lors du travail de rue, pour favoriser prioritairement l'accès aux soins, la prévention des maladies transmissibles et la réduction des risques liés à l'usage de drogues.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Concertation interministérielle avec la Cocof (Action sociale).

- Activité à monitorer

Appel à projets-acteurs

- 2 acteurs désignés →
- Entr'aide des Marolles : voir supra
- Médecins du Monde : voir supra

-
- **6 acteurs contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie**

Nom des acteurs contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie et « nom du projet/programme » et priorité principale :

- Alias ; « *Programme de promotion de la santé à destination des hommes et personnes trans prostitués/travailleurs du sexe en Région de Bruxelles-Capitale* »- P6/santé sexuelle
- Espace P ; « *Promotion de la santé en milieu de prostitution* » - P4/IST
- Le Fares ; « *Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie* » - P1/attitudes saines
- I-care ; « *Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 4 projets : Care.Connexion, MursMurs, Tam.Tam et Crypto* » - P9/carcéral

- Médecins du Monde ; « *Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.* » - P10/vulnérabilités
- Plateforme prévention sida; « *Programme de prévention et de dépistage du VIH et des IST* » - P4/IST

1 service de support contribue également à la mise en œuvre de cette stratégie de manière spécifique

- Cultures et Santé : voir supra

- 4) Contribuer de manière transversale à la lutte contre les discriminations socio-culturelles dans les milieux de vie (quartiers).

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- **Pas de moyen spécifique prévu.** Une série d'acteurs tiennent compte de cette stratégie dans la mise en œuvre de leur programme et projet

2.3. Autres acteurs désignés en dehors des moyens de mise en œuvre initiaux

Dans le cadre de l'appel à projet 2018/2022, une série d'associations ont proposé des projets ne se rattachant pas directement aux moyens de mise en œuvre prévus initialement. Etant donné la pertinence de ces projets, le Gouvernement francophone a désigné ces acteurs pour une durée de trois ans ; à l'instar des acteurs rattachant leurs projets à des stratégies et priorités initialement balisées dans le Plan. Le point « Accroche au Plan » indique ci-après à quel(s) niveau(x) ou par quel(s) point(s) d'entrée ces « autres » acteurs et projets peuvent être rattachés au Plan et y contribuent.

AUTRES ACTEURS ET PROJETS SOUTENUS DANS LE CADE DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS GENERAUX, TRANSVERSEAUX ET THEMATIQUES DU PLAN

Acteur : Mutualités chrétiennes

- **Nom du projet :**
Revue Education Santé
- **Objectif général :**
Promouvoir la promotion de la santé et favoriser le transfert des connaissances, des ressources et des informations à destination intervenants en promotion de la santé et au-delà du secteur
- **Accroche au Plan :**
Objectifs transversaux
- **Zone d'activité :**
Région

Acteur : Mutualités socialistes

- **Nom du projet :**

Outilthèque santé

- **Objectif général :**

Informier et soutenir les acteurs et/ou opérateurs bruxellois en vue qu'ils développent des pratiques d'utilisation/adaptation/conception d'outils cohérentes avec les processus de promotion de la santé

- **Accroche au Plan :**

Objectifs transversaux

- **Zone d'activité :**

Région

Acteur : Promo Santé & Médecine Générale en partenariat avec la Société Scientifique de Médecine Générale

- **Nom du projet :**

Soutien à la prévention dans une approche « promo santé » en médecine générale

- **Objectif général :**

L'objectif général est que les médecins généralistes soient proactifs en prévention dans une approche de promotion de la santé, avec une attention particulière pour les publics en situation de précarité, autour de 3 axes thématiques prioritaires :

- Attitudes saines : prévention en matière de tabac, alcool, alimentation et activité physique
- Prévention des chutes chez la personne âgée
- Santé sexuelle et lutte contre les violences sexuelles

- **Accroche au Plan :**

Objectifs thématiques et stratégies

- **Zone d'activité :**

Région

Acteur : Question santé

- **Nom du projet :**

7 Jours Santé – projet « Santé et entreprises »

- **Objectif général :**

Sensibiliser et informer les chefs des très petites entreprises, leurs travailleurs et les indépendants aux dimensions "santé bien-être"

- **Accroche au Plan :**

Objectifs thématiques

- **Zone d'activité :**
Région

2.4. Vue d'ensemble de la couverture opérationnelle

2.4.1. Récapitulatif des moyens de mise en œuvre par type d'opérateur et priorité

NB : Les tableaux suivants tiennent compte uniquement des programmes et projets subventionnés de manière pluriannuelle. En effet, certaines associations sont subventionnées de manière annuelle pour la mise en œuvre de projets participant également à la mise en œuvre du Plan de Promotion de la Santé. Cependant, étant donné que ces projets financés pour une année ne jouissent pas d'un subside récurrent garantissant le caractère pérenne des actions, il a été décidé de ne pas les mentionner dans ce document qui donne à voir le dispositif de promotion de la santé déployé sur le cycle 2018-2022.

Services d'accompagnement et de support (SeSu)

Opérateur	Fonction	Moyens financiers
CBPS	Service d'accompagnement	350.000 €
Cultures & Santé	SeSu Littératie – ISS (transversal)	110.000 €
Eurotox	SeSu Obs drogues (thématique : P7/usage de drogues)	118.000 €
Observatoire du sida & des sexualités	SeSu IST (thématique : P4/IST vih vhc)	120.000 €
Question santé	SeSu Communication (transversal)	200.000 €
Repères	SeSu Formation (transversal)	100.000 €
SIPES ULB	SeSu Données alimentation/activité physique (thématique P1/manger bouger)	135.000 €
UCL RESO	SeSu Transfert et évaluation (transversal)	150.000 €
Total des moyens financiers alloués aux services d'accompagnement et de support		1.283.000€

Acteurs – réseaux et services de support associés par priorité

OPERATEURS	NOM PROGRAMMES/PROJETS	TYPE OPERATEURS	MOYENS FINANCIERS
P1_Activité physique/sport/alcool/tabac			
FMM	Soutien aux MM bruxelloises dans leur mission de promotion de la santé et leur rôle psycho-social, en vue de réduire les inégalités sociales de santé	Acteur	100.000,00 €
Fonds des affections respiratoires (FARES)	Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape,	Acteur	60.000,00 €

	chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie		
Hispano Belga	Manger, bouger pour mieux vivre	Acteur	10.000,00 €
La Rue	J'habite ... dans mon corps!	Acteur	31.839,00
MM Asaso	Renforcement de la Santé Communautaire	Acteur	10.000,00 €
Réseau santé diabète	Approche globale, intégrée et participative de la santé, dans le quartier des Marolles et ses alentours : Alimentation équilibrée, exercice physique, estime de soi et liens sociaux	Acteur	120.000,00 €
SIPES ULB	SeSu Données att saines	Service support	135.000,00 €
Univers Santé asbl	Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société"	Réseau	32.530,00 €
Total P1_Activité physique/sport/alcool/tabac			499.369,00 €
P2_Santé mentale			
Alzheimer Belgique ASBL	Soutien et accompagnement des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés pour favoriser le bien-être et la santé au quotidien, durant toute l'évolution de la maladie.	Acteur	25.000,00 €
Appétit des indigestes	Ateliers théâtre et créativité autour de la folie	Acteur	50.000,00 €
Méridien	« Promouvoir la santé mentale communautaire dans des quartiers populaires à Bruxelles »	Acteur	50.000,00 €
RAPA - L'Autre lieu	Dispositif commun de promotion et de renforcement des facteurs favorables à la santé mentale	Acteur	78.000,00 €
Total P2_Santé mentale			203.000,00 €
Total P3_Méd Préventive			330.000,00 €
La modalité d'inclusion des centres de médecine préventive étant spécifique, ces données ne sont pas reprises dans le présent tableau.			
P4_IST dont VIH et VHC			
Alias	Programme de promotion de la santé à destination des hommes et personnes trans prostitués/travailleurs du sexe en Région de Bruxelles-Capitale	Acteur	150.000,00 €
Espace P	Promotion de la Santé en milieu de prostitution en région bruxelloise	Acteur	110.000,00 €

Ex Aequo	Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en Région Bruxelles-Capitale	Acteur	110.000,00 €
Observatoire sida&sexualités	SeSu VIH-IST	Service support	120.000,00 €
Plateforme prévention sida	Programme de prévention et de dépistage du VIH et des IST	Acteur	340.000,00 €
I care	Projet Crypto (repris en P9_Milieu carcéral/programme global)	Acteur	Repris en milieu carcéral
Total P4_IST dont VIH et VHC			830.000,00 €
Total P5_Tuberculose La modalité d'inclusion des centres de médecine préventive étant spécifique, ces données ne sont pas reprises dans le présent tableau.			445.000,00 €
P6_Santé sexuelle			
FLCPF	« Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans différents milieux de vie »	Acteur	100.000,00 €
GAMS acteur	Mutilations génitales féminines : approche inclusive de prévention et promotion de la santé sexuelle	Acteur	50.000,00 €
GAMS réseau	Coordination bruxelloise des Stratégies Concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (CB SC-MGF)	Réseau	32.000,00 €
O'YES	« Réseau d'étudiant-es pairs éducateurs en milieu festif »	Acteur	40.000,00€
Total P6_Santé sexuelle			222.000,00 €
P7_Usage de drogues			
Eurotox	SeSu Obs drogues	Service support	118.000,00 €
Infor drogues	Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances	Acteur	75.000,00 €

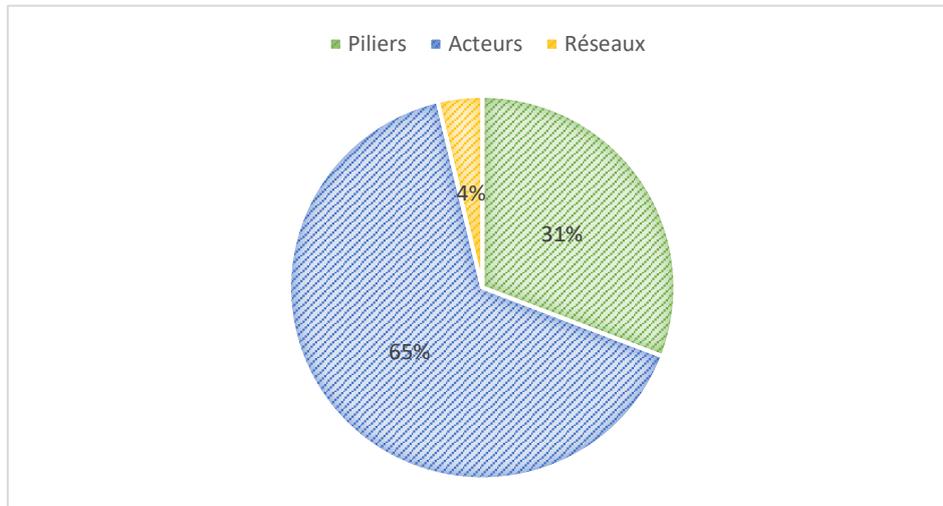
Liaison antiprohibitionniste	Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition et la criminalisation de certains produits psychotropes.	Acteur	30.000,00 €
Modus Vivendi acteur	Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites	Acteur	335.000,00 €
Modus Vivendi réseau	Safer Fiesta	Réseau	40.000,00 €
Total P7_Usage de drogues			598.000,00 €
P8_Milieus vie "jeunes"			
CIDJ	Corps Accord	Acteur	27.000,00€
Total P8_Milieus vie "jeunes"			27.000,00€
P9_Milieus carcéral			
I-Care	Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 4 projets : Care.Connexion, MursMurs et Tam.Tam et projet Crypto	Acteur	180.000,00 €
Total P9_Milieus carcéral			180.000,00 €
P10_Personnes vulnérables			
Entr'aide des Marolles	Vivre en santé dans le quartier des Marolles Habitants et professionnels au cœur de l'action	Acteur	80.000,00 €
FQS	Démarches communautaires en santé dans des quartiers populaires de Forest et St Gilles : s'appuyer sur le quotidien des personnes pour apporter, avec l'ensemble des acteurs, des réponses à leurs besoins de santé	Acteur	100.000,00 €
MdM	Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.	Acteur	85.000,00 €
Pissenlits	Démarche communautaire de Cureghem en santé	Acteur	160.000,00 €
Total P10_Personnes vulnérables			425.000,00 €
Accompagnement et supports transversaux			
CBPS	SAPS	Service accompagnement	350.000,00 €

Cultures & Santé	SeSu Littérature - ISS	Service support	110.000,00 €
Question santé	SeSu Communication	Service support	200.000,00 €
Repères	SeSu Formation	Service support	100.000,00 €
UCL RESO	SeSu Transfert et évaluation	Service support	150.000,00 €
Total Accompagnement et supports transversaux			910.000,00 €
Acteurs et réseau transversaux - acteurs « genre » Autres thématiques non prévues initialement			
Femmes et santé	Réseau genre : Plateforme pour Promouvoir la Santé des Femmes	Réseau	50.000,00 €
Mutualités chrétiennes	Revue Education Santé	Acteur	50.000,00 €
Mutualités socialistes	Outilthèque santé	Acteur	35.000,00 €
Total Acteurs et réseau transversaux et acteurs genres			135.000,00 €
PSMG-SSMG	Soutien à la prévention dans une approche « promo santé » en médecine générale	Acteur	65.000,00 €
Question Santé	7 Jours Santé – projet « Santé et entreprises »	Acteur	65.000,00 €
Total Autres thématiques			130.000,00 €

Réseaux

OPERATEURS	NOM PROGRAMMES/PROJETS	MOYENS FINANCIERS
Univers Santé asbl	Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société"	32.530,00 €
GAMS réseau	Coordination bruxelloise des Stratégies Concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (CB SC-MGF)	32.000,00 €
Modus Vivendi réseau	Safer Fiesta	40.000,00 €
Femmes et santé	Réseau genre : Plateforme pour Promouvoir la Santé des Femmes	50.000,00 €
Total Réseaux		154.530,00 €

2.4.2. Vue d'ensemble de la répartition du pourcentage des moyens financiers de mise en œuvre par type d'opérateur



(Données 2019)

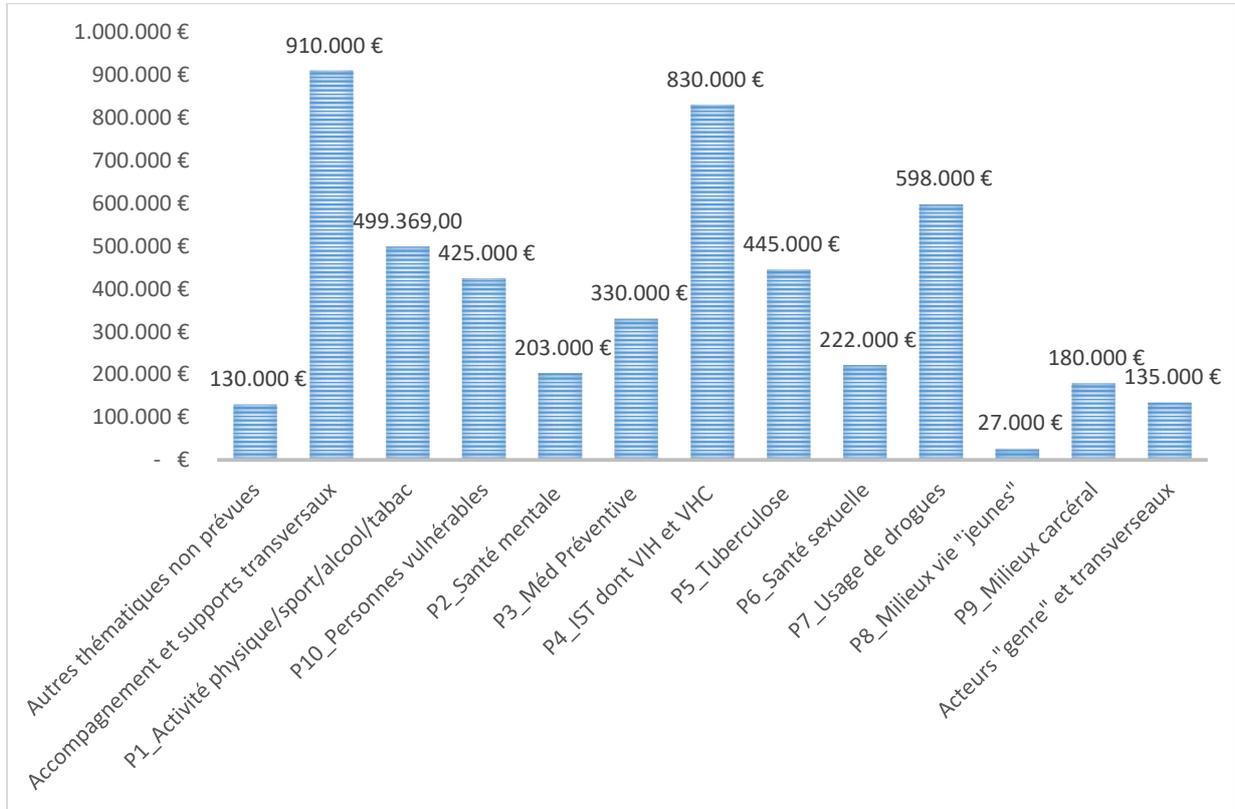
Le tableau ci-dessus montre la répartition du montant global alloué aux opérateurs de promotion de la santé désignés suite aux appels à projets et à candidature 2018/2022 ainsi que l'appel à projet complémentaire 2019/2023. Les trois institutions participant à la mise en œuvre du Plan sans avoir été désignés en tant qu'acteurs, réseaux ou service de support ne sont pas reprises dans cette répartition étant donné le rôle spécifique qu'elles tiennent dans le dispositif et leur modalité de financement spécifiques.

Ce tableau tient également compte du fait que certains opérateurs 2018/2022 ont vu leur subvention ajustée en fin d'exercice 2018 dans le but de les renforcer dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes initiaux.

Tableau des moyens financiers de mise en œuvre par type d'opérateur (données 2019)

Types d'opérateurs	Montants global par type d'opérateur
Piliers (= services de supports et d'accompagnement. n = 8)	1.283.000,00 €
Acteurs (n=29)	2.721.839,00 €
Réseaux (n=4)	154.530,00 €
Montant global pour l'ensemble des opérateurs désignés	4.159.369,00 €

2.4.3. Vue d'ensemble de la répartition des moyens financiers de mise en œuvre par priorité



(Données 2020)

Les données chiffrées présentées ici tiennent compte :

- Des déclarations des opérateurs uniquement en ce qui concerne les priorités principales auxquelles ils se rattachent.
- De la présence ou non de services de supports venant soutenir la mise en œuvre des programmes et projets des « acteurs et réseaux », c'est-à-dire de l'ensemble des opérateurs agissant en faveur d'une priorité (voir tableau supra). Ont donc été sorti de la catégorie « accompagnement et support transversaux » les services de support rattachés spécifiquement à la mise en œuvre d'une priorité (voir infra). Dans ce cas, ces services de support thématique ont été intégrés à la catégorie qui relève de leur domaine prioritaire.
- Les institutions en charge de la médecine préventive et de la lutte contre la tuberculose (P3 et P5) ne sont pas reprises dans ce tableau étant donné le fait qu'elles n'aient pas été désignées comme opérateurs de promotion de la santé selon les mêmes modalités que les autres opérateurs, leur modalité de financement spécifiques et le fait que leur position dans le dispositif soit définie par le décret de Promotion de la santé et non par une analyse de besoin.
- La priorité 8 « milieux de vie des jeunes » n'est pas représentative de l'ensemble des actions déployées pour ce public car un seul opérateur se rattache spécifiquement à cette priorité alors que plusieurs contribuent à la mettre en œuvre via leurs projets et programmes.

3. ANNEXES

3.1. Récapitulatif des moyens mis en œuvre pour l'opérationnalisation du Plan Stratégique

En vertu du Décret de promotion de la santé, quatre types d'opérateurs sont désignés pour opérationnaliser les stratégies et priorités du Plan :

1. Un service d'accompagnement : désigné à partir d'appel à candidature pour une période de 5 ans
2. Des services de supports : désignés à partir d'appel à candidature pour une période de 5 ans
3. Des centres de références en ce qui concerne les programmes de médecine préventive : désignés sans appel pour une durée de 5 ans ;
4. Des acteurs : désignés à partir d'appel à projet pour une période de 3 ans renouvelable pour 2 ans
5. Des réseaux : désignés à partir d'appel à projet pour une période de 3 ans renouvelable pour 2 ans

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Art 6 :

Pour être désigné, le service d'accompagnement doit justifier de son aptitude à remplir les missions suivantes :

1° organiser et apporter, en concertation avec les services de support, l'aide méthodologique dans les démarches en promotion de la santé aux acteurs et aux relais, et mettre à leur disposition les ressources d'accompagnement disponibles, notamment en documentation, formation, outils et expertise;

2° accompagner et/ou coordonner des dynamiques qui soutiennent la promotion de la santé et ses méthodes de travail telles que le développement de partenariats, l'intersectorialité et la participation communautaire;

3° soutenir et coordonner des concertations rassemblant les acteurs et les relais, notamment sous la forme d'une plateforme.

DES SERVICES DE SUPPORT

Dans le cadre des missions définies par le Décret,

Art 7

Pour être désignés, les services de support doivent justifier de leur aptitude à apporter, sur la base de leur expertise, un support permanent en matière de formation, de documentation, d'évaluation, de communication, de recherche ou de recueil de données à l'instance de pilotage, aux acteurs et aux relais désignés dans le cadre du présent décret. Les missions de chaque service de support sont précisées dans des conventions qui accompagnent la désignation.

Ce support peut concerner :

- une ou plusieurs thématiques de santé prioritaires définies dans le plan de promotion de la santé;
- une ou plusieurs méthodologies ou stratégies d'action définies dans le plan de promotion de la santé.

DES PROGRAMMES DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Art 8

§ 1er. Le Collège fixe, pour une durée de cinq ans renouvelable, des programmes de médecine préventive, liés au plan de promotion de la santé et présentés sous forme d'un ou de plusieurs protocoles. Les programmes sont pilotés par un ou plusieurs centres de référence.

Par pilotage, on entend le fait de veiller à la réalisation des différentes étapes d'un protocole de médecine préventive, à savoir la programmation des actions, leur mise en œuvre, l'enregistrement des données, le suivi des actions et l'évaluation selon les indicateurs définis dans le protocole. Les programmes sont décidés et réalisés en adéquation avec les recommandations scientifiques validées internationalement. Ils prennent en compte l'expérience des professionnels de la santé et les valeurs et les attentes de la population.

§ 2. Les programmes sont, dans la mesure du possible, réalisés par, ou en concertation avec, les intervenants les plus proches de la population et dans la relation la plus continue avec elle, à savoir les médecins généralistes, le secteur ambulatoire et les services de proximité dans le champ de l'aide socio-sanitaire. Dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, il est en particulier tenu compte des populations qui connaissent une situation sociale, de santé ou économique défavorable.

Le service d'accompagnement peut être associé à l'accompagnement de ces programmes.

Le Collège désigne un ou plusieurs centres de référence pour assurer la mission visée à l'article 8, § 1er. Dans le cadre de cette mission, ces centres de référence contribuent aux travaux des organismes piliers et développent une expertise scientifique, la concertation avec les acteurs et la coordination avec les établissements et les personnes de droit public ou privé sans but lucratif visées à l'article 8, § 2.

Le Collège peut également désigner des établissements ou des personnes de droit public ou privé sans but lucratif, pour assurer la mission visée à l'article 8, § 2.

Dans le cadre de cette mission, ces établissements ou personnes de droit public ou privé sans but lucratif réalisent les actes de dépistage et les autres interventions de médecine préventive.

Conformément au Décret de Promotion de la santé, les centres des références sont désignés sans appels.

Art11

Sur la base du plan de promotion de la santé et après un appel à projets, le Collège désigne des acteurs et conclut avec eux des conventions de trois ans, renouvelables selon les modalités qu'il détermine.

DES RÉSEAUX

Art 12

§ 1er. Les réseaux de promotion de la santé sont des acteurs de promotion de la santé, tels que visés à l'article 11 en ce qu'ils contribuent au plan de promotion de la santé en améliorant la coordination, la complémentarité, l'intersectorialité, la pluridisciplinarité, la continuité et la qualité des activités en faveur de la population. Ils sont organisés sur une base géographique et/ou thématique.

3.2. Fiches signalétiques des opérateurs

Légende des abrégés des priorités

Numéro	Nom de la priorité	Dénomination
/	Objectif transversal 3 : Lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre	Obj.Trans.3 « genre »
1	Promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique, de consommation d'alcool et de tabac	P1/attitudes saines
2	Soutenir des démarches de promotion de la santé mentale	P2/santé mentale
3	Poursuivre les programmes de médecine préventive et le dépistage organisé des cancers	Sans
4	Contribuer à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH et le VHC	P4/IST
5	Contribuer à la prévention et au dépistage de la tuberculose	Sans
6	Favoriser et promouvoir la santé sexuelle	P6/santé sexuelle
7	Prévenir l'usage de drogues licites (notamment l'alcool) et illicites et en réduire les risques	P7/usage de drogues
8	Favoriser et promouvoir la santé au sein des divers milieux de vie des jeunes	P8/jeunes
9	Favoriser et promouvoir la santé en milieu carcéral	P9/carcéral
10	Favoriser et contribuer à promouvoir la santé des personnes en situations de vulnérabilité	P10 /vulnérabilité

3.3. Fiches signalétiques des opérateurs désignés en promotion de la santé (par ordre alphabétique)

En ce qui concerne les noms de projets et programmes ainsi que l'énoncé des objectifs généraux et spécifiques, ces fiches ont été réalisées à partir des données déclarées par les opérateurs eux-mêmes, et avec leur accord quant à leur utilisation dans ce cadre. Elles sont classées par ordre alphabétique d'opérateur (**NB** : en cas de dénomination composée, voir initiale de la dénomination abrégée la plus usitée).

Cette section reprend :

- les opérateurs désignés en 2018 à l'occasion des premiers appels à projets et à candidatures afin d'assurer une première couverture du Plan ;
- les opérateurs désignés en 2019, un deuxième appel a été lancé en vue de compléter les priorités insuffisamment couvertes.

Opérateurs désignés en 2018

Nom du concepteur	Alias
Nom du programme	Programme de promotion de la santé à destination des hommes et des personnes trans prostitués/travailleurs du sexe en Région de Bruxelles-Capitale.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	150 000€.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	<ul style="list-style-type: none"> • P4/IST
Priorités auxquelles il contribue	<ul style="list-style-type: none"> • P7/usage de drogues • P10/vulnérabilité
Objectif général	Amélioration du bien-être physique, psychologique et social du public cible des hommes et personnes trans prostitués/travailleurs du sexe et de leur entourage, en visant leur inclusion sociale et la promotion de leur santé au sens large, et de leur santé sexuelle et mentale en particulier.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de rue: Rompre l'isolement du public en favorisant une prise de contact proactive visant la rencontre, l'information, la prévention et la réduction des risques, l'accompagnement et la réorientation. • Permanence internet : Rompre l'isolement du public en favorisant une prise de contact proactive visant la rencontre, l'information, la prévention et la réduction des risques. • Activités communautaires et participation : Soutenir et organiser la participation des bénéficiaires à l'objet de l'association. • Permanence médicale: Augmenter le nombre et la fréquence des dépistages ainsi que les découvertes de séropositivité et d'autres IST parmi les hommes et personnes trans prostitués/travailleurs du sexe.

	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence d'accueil : Créer un environnement confortable et favorable pour un public précaire et vulnérable, afin d'améliorer son accès à la santé et à l'aide sociale. • Travail en réseau et diffusion de l'expertise : Optimiser l'accueil et l'accompagnement des demandes du public auprès des partenaires; co-construire une analyse de situation et des réponses opérationnelles communes et plus adéquates; développer et diffuser notre expertise. • Accompagnement individuel: Reconnecter la personne à un réseau d'aide, de soutien et de soins.
Zone d'action	Région.
Site web	www.alias-bru.be

Nom du concepteur Alzheimer Belgique	
Nom du projet	Soutien et accompagnement, dans leur milieu de vie, des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, pour favoriser le bien-être et la santé au quotidien, durant toute l'évolution de la maladie.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	25 000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P2/santé mentale
Priorités auxquelles il contribue	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » • P1/attitudes saines • P10/vulnérabilités
Objectif général	Informar, changer le regard sur la maladie d'Alzheimer et favoriser l'intégration des personnes malades et de leurs aidants-proches dans leur milieu de vie, en créant un environnement de proximité sécurisant, accueillant et soutenant, en mobilisant et en travaillant avec les acteurs de quartier.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • S'associer à des acteurs de quartier pour qu'ils accueillent des personnes malades dans des activités accessibles à tous les citoyens mais aussi pour maintenir les personnes et leurs aidants-proches dans leur milieu de vie en leur offrant un environnement sécurisant, accueillant et soutenant. • Sensibiliser sur la maladie, changer le regard de la société sur les personnes malades, informer sur l'intérêt du diagnostic et sur les solutions d'accompagnement permettant le maintien dans son milieu de vie dans une bonne qualité de vie.
Zone d'action	Région.
Site web	www.alzheimerbelgique.be

Nom du concepteur L'Appétit des indigestes	
Nom du projet	Ateliers théâtre et créativité autour de la folie.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	50 000€.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P2/santé mentale

Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Prévenir l'hospitalisation des personnes fragilisées par une activité commune valorisante régulière et sensibiliser le personnel soignant et le grand public à l'importance de l'intégration de ces personnes dans la société afin de lutter contre la stigmatisation.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à des personnes souvent exclues de la société de prendre la parole afin d'exprimer leur point de vue sur la souffrance, sur la maladie mentale ou sur toute question de société en général. • Réhumaniser la souffrance psychique en créant des opportunités de lui donner une forme artistique partageable et en favorisant des occasions de relations interpersonnelles dans un cadre bienveillant. • Favoriser des échanges et créer des conditions favorables pour une meilleure intégration dans la société. • Sensibiliser le public à la question de la santé mentale et des frontières diffuses entre la folie et la normalité, lui permettre de se mettre à l'écoute de ce que les personnes concernées ont à dire de leur propre expérience de la « folie » et de la vie au-delà des discours dominants.
Zone d'action	Région.
Site web	www.lappetitdesindigestes.be

Nom du concepteur	Maison Médicale ASASO (Avenir en Santé Solidaire)
Nom du projet	Renforcement de la Santé Communautaire.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	10.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P1/
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Promouvoir et soutenir les environnements et comportements favorables à la santé en matière de consommation de tabac.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les usagers. • Former, renforcer les savoirs, compétences et aptitudes des travailleurs. • Renforcer le travail en réseau. • Soutenir et organiser la participation des usagers.
Zone d'action	Commune (Saint-Gilles).
Site web	https://www.maisonmedicaleasaso.com/

Nom du concepteur	L'autre « lieu » - Recherche action sur la psychiatrie et les alternatives asbl
Nom du programme	Dispositif commun de promotion et de renforcement des facteurs favorables à la santé mentale
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	78.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).

Priorité principale	P2/santé mentale
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectifs généraux	Identifier les déterminants qui (re)conditionnent le bien-être psychologique des personnes en (profond) malaise psychique et mettre en place des projets articulés directement à ces déterminants.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'accès au soin, à la sécurité sociale/économique, à la formation, au travail par du soutien dans les milieux de vie • Promouvoir l'accès au logement/à l'habitat • Rompre les situations d'isolement (social et psychique) / promouvoir l'inclusion sociale et culturelle • Développer des projets de Recherche-Action usagère en santé mentale (avec/pour les usagers de la psychiatrie) / Accès au savoir et à sa production
Zone d'action	Région.
Site web	www.autreliu.be

Nom du concepteur	Centre bruxellois de la Promotion de la Santé
Nom du programme	Service d'Accompagnement en Promotion de la Santé / SAPS.
Type d'opérateur	Service accompagnement.
Montant annuel alloué	350.000 €.
Durée du financement	5 ans.
Priorité principale	Transversal – service d'accompagnement
Priorités auxquelles il contribue	Transversal – service d'accompagnement
Objectif général	Améliorer la qualité des interventions en promotion de la santé. Soutenir, mettre en œuvre et agir en cohérence avec les stratégies de promotion de la santé.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement méthodologique de projets et documentaire. • Coordonner une plateforme des services de support en promotion de la santé. • Dispositif de concertation auprès des différents milieux de vie des jeunes : Point d'appui milieux de vie « jeunes ». • Médecine préventive dans une approche de promotion de la santé.
Zone d'action	Région.
Site web	www.cbps.be

Nom du concepteur	Cultures & santé
Nom du programme	Service de soutien aux acteurs et relais en matière de littératie pour plus d'équité en santé à Bruxelles.
Type d'opérateur	Service support.
Montant annuel alloué	110.000 €.
Durée du financement	5 ans.

Priorité principale	Transversal-service de support
Priorités auxquelles il contribue	Transversal-service de support
Objectif général	Soutenir le développement de la littératie en santé en veillant notamment à l'accessibilité des outils et productions en promotion de la santé et en accordant une attention particulière à la réduction des inégalités sociales de santé et aux publics en situation de migration.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'outils et de ressources. • Mise à disposition d'outils et de ressource. • Sensibilisation et formation. • Accompagnement et remise d'avis d'expertise. • Réseaux et groupes de travail. • Plaidoyer. • Enrichissement de l'expertise.
Zone d'action	Région.
Site web	www.cultures-sante.be

Nom du concepteur	
Nom du programme	Entr'Aide des Marolles Vivre en santé dans le quartier des Marolles Habitants et professionnels au cœur de l'action.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	80.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P10/vulnérabilité.
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P2/santé mentale P4/IST P6/santé sexuelle P7/usage de drogues
Objectif général	Les professionnels de l'Entr'Aide des Marolles, en collaboration avec les professionnels du quartier et avec le public, agissent avec compétences, de manière proactive envers les publics vulnérables, migrants, personnes vivant dans la rue, personnes isolées (dont les hommes), en particulier les femmes, pour favoriser leur santé en prenant en compte les particularités de ces publics et la multifactorialité des problématiques qui déterminent leur état de santé, notamment les inégalités basées sur le genre.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Ist, vih et vhc : approche et prévention dans les marolles • Vie et santé sexuelle et affective des femmes • Drogues licites (et illicites) et réduction des risques : réflexion sur les pratiques des professionnels de l'Entr'Aide et développement d'une démarche pluridisciplinaire • Favoriser l'accès aux soins des personnes sans couverture sociale

	<ul style="list-style-type: none"> • Publics vulnérables et action communautaire : Etre soi avec les autres • Agir en prévention en santé mentale et en santé mentale communautaire
Zone d'action	Quartier des Marolles
Site web	www.entraide-marolles.be

Nom du concepteur Espace P	
Nom du programme	Promotion de la Santé en milieu de prostitution en région bruxelloise.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	110.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P4/IST
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P2/santé mentale P6/santé sexuelle P7/usage de drogues P10/vulnérabilité
Objectif général	Prévention, RDR, bien-être.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de proximité auprès des travailleurs du sexe et des exploitants des lieux de prostitution en région bruxelloise. • Prévention sur Internet. • Production d'outils de prévention adaptés en plusieurs langues. • Organisation de consultations médicales gratuites délocalisées sur les lieux de prostitution. • Actions spécifiques de renforcement des capacités pour la prévention des violences. • Actions spécifiques de RDR à l'intention des usagers de drogues licites/illicites. • Sensibilisation des clients. • Sensibilisation des professionnels de la santé, de l'action sociale et de la police. • Plaidoyer politique contre la criminalisation du travail du sexe. • Organisation d'ateliers d'évaluation formative.
Zone d'action	Région.
Site web	www.espacep.be

Nom du concepteur Eurotox	
Nom du programme	SeSu « drogues » : Observation socio-épidémiologique du phénomène de l'usage de drogues et de ses conséquences socio-sanitaires.
Type d'opérateur	Service support.
Montant annuel alloué	118.000 €.
Durée du financement	5 ans.
Priorité principale	P7/usage de drogues
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectifs généraux	Le programme vise une meilleure santé et bien-être des Bruxellois.es, une réduction des inégalités sociales de santé à travers l'étude et la compréhension des pratiques de consommation de drogues légales et illégales (ainsi que les addictions sans produit) et leurs conséquences socio-sanitaires sur la base d'analyses épidémiologiques qui tiendront compte des contextes d'usage et des différents déterminants susceptibles de les impacter (genre, âge, situation socio-économique, etc.). Le programme veut assurer une veille sociologique et législative de l'usage de drogues et de la promotion de la santé.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring épidémiologique de l'usage des drogues licites et illicites et ses conséquences socio-sanitaires à l'échelle bruxelloise ; collecte et analyse d'indicateurs épidémiologiques liés à l'usage des drogues. • Récolte de données sur les législations, politiques publiques internationales, nationales et régionales ayant un impact sur les déterminants de la santé, les mécanismes de discrimination, le renforcement des inégalités de santé (genre et socio-économiques) et les problématiques liées à l'usage de drogues, analyse de ces données à la lumière du contexte socioculturel. • Elaboration et diffusion des alertes précoces suite à l'identification des produits dangereux en circulation et détection des tendances émergentes. • Identification de différents outils et/ou systèmes de récolte des données sanitaires en RBC. Développement de la collecte de données VHC en RBC, en collaboration avec l'Observatoire du sida et des sexualités. • Participation aux actions visant le changement des représentations liées à l'usage de drogues et un meilleur accès à la santé. • Réalisation d'une recherche-action exploratoire sur « L'usage des drogues et les milieux virtuels ». • Rédaction d'un livret thématique sur les Bonnes pratiques « Alcool ».

	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation/participation à des colloques, conférences, comités d'accompagnement, etc. • Valorisation des résultats du monitoring épidémiologique et socio-législatif.
Zone d'action	Région.
Site web	www.eurotox.org

Nom du concepteur	Femmes et santé
Nom du projet	Plateforme pour promouvoir la santé des femmes.
Type d'opérateur	Réseau.
Montant annuel alloué	50.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	Ob. Tr.3
Priorités auxquelles il contribue	P1/attitudes saines P4/IST P7/usages de drogues
Objectif général	Implanter transversalement et durablement l'approche de genre dans les politiques, les programmes et les projets de promotion de la santé à Bruxelles.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Construire collectivement un savoir et des outils de compréhension et d'actions en lien avec les thématiques « Genre, femmes et promotion de la santé ». • Inviter et soutenir le secteur de la promotion de la santé à considérer les femmes et les hommes comme le centre du processus de délibération et de décision dans les soins de santé (en respectant leurs rythmes, leurs choix et leurs valeurs et besoins).
Zone d'action	Région.
Site web	www.femmesetsante.be .

Nom du concepteur	FLCPF (Fédération laïque de centres de planning familial)
Nom du programme	« Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans différents milieux de vie ».
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	100.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P6/promouvoir la santé sexuelle
Priorités auxquelles il contribue	P4/prévenir les IST dont le VIH et le VHC P6/santé sexuelle P8/promouvoir la santé au sein des divers milieux de vie des jeunes P9/promouvoir la santé en milieu carcéral

Objectif général	La FLCPF initie, accompagne et soutient des projets de promotion de la santé sexuelle et reproductive (SSR), de prévention combinée des IST/VIH et de généralisation de l'EVRAS dans différents milieux de vie.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de formation : renforcer les compétences, connaissances et aptitudes des professionnels des secteurs santé-social en promotion de la SSR et en EVRAS. • Cellules EVRAS : coordonner des équipes éducatives en milieu scolaire . • SEX&CO : réduire les risques en milieux festifs. • BE.TESTED : accompagner la stratégie de dépistage des IST/VIH ainsi que l'accueil des publics vulnérables dans les centres de planning familial. • Concertation et expertise : co-construire des approches et des projets de promotion de la santé sexuelle avec les acteurs de terrain et les acteurs relais.
Zone d'action	Région.
Site web	www.planningfamilial.net

Nom du concepteur	Fédération des Maisons médicales (FMM)
Nom du projet	Soutien aux maisons médicales bruxelloises dans leur mission de promotion de la santé, en vue de réduire les inégalités sociales de santé.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	100.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P1/attitudes saines
Priorités auxquelles il contribue	P10/vulnérabilité
Objectif général	Les maisons médicales se mobilisent en promotion de la santé et sont organisées de manière adéquate pour le faire. En particulier, elles se mobilisent en faveur des environnements et comportements favorables à la santé en matière d'alimentation, d'activité physique et de consommation du tabac.
Objectifs spécifiques	Les maisons médicales... ... utilisent la connaissance de leur patientèle et de leur environnement pour organiser de manière pertinente leurs activités ; ... s'organisent, de manière interdisciplinaire : coordination, partage d'informations, répartition des tâches, évaluation... ; ... mettent en place des actions en collaboration avec des partenaires ; ... partagent leurs connaissances et expériences, et participent au plaidoyer. Ces objectifs spécifiques sont travaillés au travers des thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Action communautaire en santé • Consommation du tabac • Activité physique • Alimentation • Méthodologie du projet et amélioration de la qualité

	<ul style="list-style-type: none"> • Données liées aux patients • Partenariat avec le patient • Outils et bonnes pratiques en M.M.
Zone d'action	Région.
Site web	www.maisonmedicale.org

Nom du concepteur	Fonds des affections respiratoires (FARES)
Nom du projet	Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie .
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	60.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P1/attitudes saines
Priorités auxquelles il contribue	P7/usage de drogues P8/jeunes P10/vulnérabilité
Objectif général	Renforcer la prévention, dans une vision de promotion de la santé, à l'initiation des produits du tabac (y inclus la cigarette électronique) et à l'exposition de la fumée de ces produits auprès des jeunes de 11 – 24 ans de la Région bruxelloise, en particulier auprès de ceux issus d'un milieu socio-économique précaire/fragile, dans différents milieux de vie.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser. • Former, renforcer les savoirs, compétences et aptitudes. • Soutenir et organiser la participation des parents/référénts. • Accompagner des projets, équipes, personnes. • Participer à des fédérations et réseaux, et développer des plaidoyer .
Zone d'action	Région.
Site web	www.fares.be/fr/

Nom du concepteur	Forest Quartiers Santé
Nom du projet	Démarches communautaires en santé dans des quartiers populaires de Forest et St Gilles : s'appuyer sur le quotidien des personnes pour apporter, avec l'ensemble des acteurs, des réponses à leurs besoins de santé.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	100.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P 10/vulnérabilités
Priorités auxquelles il contribue	/

Objectif général	Favoriser et contribuer au bien-être et à la santé de personnes en situation de vulnérabilité, dans des quartiers et milieux de vie spécifiques des communes de Forest (et St Gilles).
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Au départ de diagnostics communautaires (...) développer une action de santé globale au niveau de quartiers de Forest (et St Gilles) cumulant les vulnérabilités, afin d'améliorer concrètement les environnements de vie des habitants (et en particulier des plus vulnérables d'entre eux). • Contribuer de manière ciblée à prévenir les maladies non-transmissibles, à travers la promotion et le soutien à des environnements et comportements favorables à la santé en matière d'activité physique et d'alimentation, tout en contribuant à lutter contre les inégalités de santé liées au genre. • Favoriser le bien-être et la santé de personnes en situation de grande vulnérabilité (primo-arrivants ; personnes sans accès aux TICs/à l'emploi ; personnes âgées), dans des quartiers spécifiques de Forest (et St Gilles), à travers des actions répondant à des besoins spécifiques, afin de favoriser leur (ré)-insertion sociale par la mise à disposition d'espaces accompagnés et outillés favorisant leur prise d'autonomie et leurs capacités de réseautage.
Zone d'action	Commune (Forest – Saint-Gilles).
Site web	www.f-q-s.be

Nom du concepteur	Groupe pour l'Abolition des Mutilation Sexuelles féminines (GAMS Belgique)
Nom du projet	Coordination bruxelloise du réseau des Stratégies concertées de lutte contre les MGF (CB SC-MGF)
Type d'opérateur	Réseau.
Montant annuel alloué	32.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.)
Priorité principale	P6/santé sexuelle
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre »
Objectif général	Favoriser le travail communautaire, intersectoriel et pluridisciplinaire, afin de prévenir les mutilations génitales féminines, d'améliorer la prise en charge globale et de promouvoir la santé et le bien-être des personnes concernées par ces pratiques.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les droits et la santé (sexuelle) des filles et des femmes concernées par les MGF – Réalisation d'un Diagnostic communautaire & d'actions en fonction des résultats • Favoriser la concertation et l'action intersectorielle. • Développer un plaidoyer politique. • Développer et proposer une expertise en matière de MGF.
Zone d'action	Région.
Site web	www.gams.be et www.strategiesconcertees-mgf.be

Nom du concepteur Groupe pour l'Abolition des Mutilation Sexuelles féminines (GAMS Belgique)	
Nom du projet	Mutilations génitales féminines: approche inclusive de prévention et promotion de la santé sexuelle.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	50.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P6/santé sexuelle
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre »
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la santé sexuelle des femmes, des jeunes filles et des enfants et prévenir les mutilations génitales féminines via des ateliers collectifs . • Réduire les inégalités sociales des femmes, des jeunes filles et des enfants en procédant à un 1er accueil d'écoute et d'orientation et à des activités d'out-reaching dans des milieux de vie des migrant.e.s en grande précarité.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Premier accueil individuel d'écoute et d'orientation au sein du réseau bruxellois (plages horaires avec RDV et sans RDV pour favoriser l'accès). • Atelier pour femmes du Dernier Vendredi du Mois (DVM) qui aborde la santé et les droits sexuels et reproductifs. • Atelier Jeunes les mercredis après-midi (activités qui visent au bien-être, au respect de l'intégrité physique et à la prévention d'autres formes de violences de genre). • Atelier Enfants les mercredis après-midi (activités qui visent au bien-être, au respect de l'intégrité physique et à la prévention d'autres formes de violences de genre). • Atelier pour hommes qui aborde la santé et les droits sexuels et reproductifs. • Séances de sensibilisation dans des milieux de vie comme des occupations et associations communautaires qui abordent la santé et les droits sexuels et reproductifs. • Mise en place des permanences ambulatoires dans les Gares du Nord et du Midi et leurs alentours. • Monitoring et évaluation.
Zone d'action	Région.
Site web	www.gams.be

Nom du concepteur I.Care asbl	
Nom du programme	Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 3 projets : Care.Connexion, MursMurs et Tam.Tam.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	150.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P9/carcéral
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre »

	P1/attitudes saines P4/IST P6/santé sexuelle P10/vulnérabilités
Objectif général	Favoriser et contribuer à promouvoir la santé des personnes en situations de vulnérabilité, en milieu carcéral.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Care. Connexion : les détenu.es seront renforcés dans leurs savoirs (connaissances et compréhension de l'information), savoir-faire (prise en compte de leur propre santé et de celle des autres) ainsi que dans leur savoir-être (autonomie, communication, relation aux autres). • Murs.Murs : Les professionnels de la santé et du social en contact avec des détenus et des ex-détenus amélioreront leur accompagnement de ce public spécifique par une meilleure connaissance des enjeux de santé et un renforcement du travail en réseau (local, régional, national et international). • Tam.Tam : En matière de santé en milieu carcéral, des politiques publiques seront menées dans le but d'assurer l'équivalence des soins et de réduire les inégalités en santé. • Projet « Crypto » : Ce projet vise la prise en compte par l'institution carcérale de la sexualité comme un des besoins humains. Il veut renforcer l'accès aux espaces de visites hors surveillance (VHS), aux ressources d'information, de prévention, de dépistage et de traitement, indépendamment du statut juridique des détenus.
Zone d'action	Les établissements pénitentiaires de la Région.
Site web	www.i-careasbl.be

Nom du concepteur	Centre national d'Études et d'Information sur les Drogues et d'Accueil aux Jeunes Usagers de Drogues, (Infor-Drogues)
Nom du projet	Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	75.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.)
Priorité principale	P7/usage de drogues
Priorités auxquelles il contribue	P1/attitudes saines P2/santé mentale P8/jeunes P10/vulnérabilité
Objectif général	Renforcer les compétences en promotion de la santé des acteurs-relais, dans les situations impliquant des consommations (avec ou sans produit psychotrope), par le développement d'une posture critique et d'une approche globale du phénomène.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la complexité de la thématique des assuétudes et mise en débat des représentations sociales sur le phénomène.

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des acteurs-relais à une compréhension multifactorielle des assuétudes pour leur permettre de retrouver une capacité d'agir avec leur public. • Accompagnement des acteurs-relais dans des situations relatives aux assuétudes avec un impact en termes de projet en promotion de la santé et/ou institutionnel. • Partenariat avec un quartier.
Zone d'action	Région.
Site web	https://infordrogues.be/

Nom du concepteur	Liaison antiprohibitionniste
Nom du projet	Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition de certains produits psychotropes et la criminalisation des usagers.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	30.000€.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P7/
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition de certains produits psychotropes et la criminalisation des usagers.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser. • Former, renforcer les savoirs, compétences et aptitudes. • Soutenir et organiser la participation des usagers. • Développer des plaidoyers.
Zone d'action	Région.
Site web	http://www.laliaison.org/

Nom du concepteur	Médecins du monde
Nom du programme	Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	85.000€.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P10/vulnérabilités
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P2/santé mentale P4/IST P6/santé sexuelle P7/usage de drogues
Objectif général	Aller à la rencontre des plus vulnérables, pour créer du lien avec les personnes ciblées, mais aussi entre elles, et entre elles et les acteurs du système de santé. Le programme a un objectif transversal de promouvoir la participation et l'empowerment des bénéficiaires, pour qu'ils deviennent des acteurs de leur propre santé, en partant de leurs

	ressources personnelles, et en encourageant le développement de leurs compétences psycho-sociales.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Avec Elles : aller à la rencontre des femmes les plus vulnérables, aborder avec elles les questions d'accès aux soins, et d'améliorer leur niveau de connaissances et de compétences individuelles. • Maraudes : créer du lien avec des personnes extrêmement marginalisées. • TROD/Santé sexuelle : améliorer l'accès au dépistage, au traitement des IST et du VIH et améliorer la santé sexuelle des personnes vulnérables qui n'ont pas accès aux soins.
Zone d'action	Région.
Site web	https://medecinsdumonde.be/

Nom du concepteur Modus Vivendi	
Nom du programme	Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	335.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P7/usage de drogues
Priorités auxquelles il contribue	P1/attitudes saines P4/IST P6/santé sexuelle P8/jeunes P9/carcéral
Objectif général	Le programme a pour objectif, au bénéfice des usagers de drogues et avec leur participation, la mise en œuvre de programmes de promotion de la santé visant la prévention des maladies infectieuses et la Réduction des Risques liés à la consommation intraveineuse ou non des drogues licites (médicaments, alcool et tabac) ou illicites.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de réduction des risques (RdR) destinées à des publics vulnérables/milieus de vie précaires : rue et prison. • Poursuivre et renforcer les actions existantes de RdR liés à l'usage de drogues licites et illicites en milieux festifs et étudiants. • Initier des actions de RdR liés à l'usage de drogues licites et illicites dans des milieux de vie et auprès de publics vulnérables peu ou pas investis (chemsex ; lobby naxolone ; publics 'femmes').
Zone d'action	Région.
Site web	www.modusvivendi-be.org

Nom du concepteur Modus Vivendi	
Nom du projet	Safer fiesta.
Type d'opérateur	Réseau.
Montant annuel alloué	40.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).

Priorité principale	P7
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Les publics fréquentant les milieux festifs à Bruxelles réduisent les risques liés à la fête (usage de psychotropes, risques auditifs, risques sexuels, retours à domicile).
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des fonctions de liaison par la création d'un « dispositif » d'interventions en promotion de la santé et réduction des risques (RdR) en milieu festif. • Former, renforcer les savoirs et compétences des membres du réseau (y compris accompagner la mise en œuvre de certaines interventions). • Soutenir et organiser la participation des usagers. • Favoriser l'accès aux matériels de Prévention/RdR et d'information. • Les publics fréquentant les milieux festifs à Bruxelles réduisent les risques liés à la fête (usage de psychotropes, risques auditifs, risques sexuels, retours à domicile).
Zone d'action	Région.
Site web	www.modusvivendi-be.org

Nom du concepteur	Alliance nationale des Mutualités Chrétiennes
Nom du projet	Revue Education Santé.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	50.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	Autres - transversal
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Promouvoir la promotion de la santé et favoriser le transfert des connaissances, des ressources et des informations à destination intervenants en promotion de la santé et au-delà du secteur.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'une revue papier/newsletter et page FaceBook. • Organisation d'un événement bisannuel.
Zone d'action	Région.
Site web	http://educationsante.be/

Nom du concepteur	Union nationale des Mutualités socialistes-SOLIDARIS
Nom du programme	Outilthèque Santé-PIPSA.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	35.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	Autres - transversal
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre »
Objectif général	Informer et soutenir les acteurs et/ou opérateurs bruxellois en vue qu'ils développent des pratiques d'utilisation/adaptation/conception d'outils cohérentes avec les processus de promotion de la santé.

Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les acteurs bruxellois de l'existence et de la disponibilité des outils d'intervention. • Formation à l'utilisation de l'outil en promotion de la santé. • Evaluation des besoins et attentes des acteurs bruxellois en termes d'outils d'intervention en prévention et promotion de la santé.
Zone d'action	Région.
Site web	http://www.pipsa.be/

Nom du concepteur	Observatoire du Sida et des sexualités (OSS)
Nom du programme	Service de support IST/VIH/VHC et santé sexuelle.
Type d'opérateur	Service support.
Montant annuel alloué	120.000 €.
Durée du financement	5 ans.
Priorité principale	P4/IST (P6/santé sexuelle)
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Apporter un soutien méthodologique et scientifique aux acteurs, aux relais et à l'instance de pilotage en matière de prévention des IST/VIH/VHC et plus largement de la santé sexuelle.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de recherche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Santé sexuelle des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH). ○ Santé sexuelle des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (HSH). ○ Santé sexuelle dans les milieux afro-descendants : recherche participative autour des questions de genre, race, discrimination et sérophobie. ○ Santé sexuelle des femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes (FSF). ○ Représentations, préjugés et discriminations des acteurs psycho-médicaux à l'égard des LGBT, des afrodescendants, des PVVIH et travailleurs du sexe. • Projets de concertation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégies concertées des acteurs de la prévention des IST/VIH. ○ Coordination et participation à des groupes de travail. • Projets d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appui scientifique. ○ Organisation de et participation à des colloques, séminaires et jurys. • Projet de documentation, diffusion et valorisation des recherches.
Zone d'action	Région.
Site web	http://observatoire-sidasexualites.be/ http://www.strategiesconcertees.be

Nom du concepteur	Les Pissenlits
Nom du programme	Démarche communautaire de Cureghem en santé.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	160.000€.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P10/vulnérabilité
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P1/attitudes saines
Objectif général	Agir sur des déterminants sociaux de la santé à l'échelle locale et globale afin de promouvoir la santé des personnes en situation de vulnérabilité.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • A l'échelle du quartier, favoriser le bien-être, la construction de savoirs collectifs et d'outils avec les habitants, les professionnels et les décideurs politiques. • Diffuser l'expertise des Pissenlits ainsi que les savoirs collectifs et outils issus des démarches réalisées dans le quartier.
Zone d'action	Commune (quartier Cureghem).
Site web	http://www.lespissenlits.be/

Nom du concepteur	Plate-forme Prévention Sida
Nom du programme	Programme pluriannuel 2018-2022 de prévention et de dépistage du VIH et autres IST, en région de Bruxelles-capitale, à l'attention de la population générale, des jeunes et des migrants.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	340.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P4/IST
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P6/santé sexuelle P8/jeunes P10/vulnérabilité
Objectif général	Améliorer la santé sexuelle des publics cibles de l'association. Réduire l'incidence et la prévalence des IST et en particulier du VIH : prévenir les IST (dont VIH-VHC) pour la population générale, les jeunes adultes et les publics vulnérables et favoriser l'accès au dépistage des IST, développer un programme délocalisé/démédicalisé.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le niveau d'information et renforcer les aptitudes des populations en matière de santé sexuelle, IST/VIH, prévention, réduction des risques, dépistage et traitements.

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès au matériel de prévention/réduction des risques (préservatifs, lubrifiant, outils d'information, matériel stérile de consommation, etc.). • Développer les connaissances et les compétences des professionnels et des relais en contact avec les populations concernées et des personnes vivant avec le VIH. • Accroître le nombre de personnes connaissant leur statut sérologique par un dépistage précoce réalisé dans des conditions adéquates. • Faciliter l'entrée et le maintien dans les soins, donc in fine réduire la charge virale au niveau populationnel. • Plaidoyer et défendre les droits des publics cibles et lutter contre les politiques répressives et les discriminations multiples (sérophobie, homo/bi/transphobie, sexisme, racisme, etc.). • Pour le projet de dépistage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le nombre de PVVIH connaissant leur statut sérologique et assurer leur entrée dans les soins et le social. ○ Assurer une couverture maximale en matière de dépistage auprès du public cible.
Zone d'action	Région.
Site web	www.preventionsida.org et www.preventionist.org

Nom du concepteur	Promo Santé et Médecine générale
Nom du projet	Soutien à la prévention dans une approche « promo santé » en médecine générale.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	65.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	Autres thématiques non prévues initialement
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P1/attitudes saines P4/IST P6/santé sexuelle P7/usage de drogues
Objectif général	L'objectif général est que les médecins généralistes soient proactifs en prévention dans une approche de promotion de la santé, avec une attention particulière pour les publics en situation de précarité, autour de 3 axes thématiques prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • Attitudes saines : prévention en matière de tabac, alcool, alimentation et activité physique. • Santé sexuelle et lutte contre les violences sexuelles. • Prévention des chutes chez la personne âgée.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser. • Former, renforcer les savoirs, compétences et aptitudes. • Travailler en réseau et en intersectorialité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner.
Zone d'action	Région.
Site web	www.promosante.be www.ssmg.be

Nom du concepteur	Question Santé
Nom du programme	Soutien aux acteurs en matière de communication et nouveaux médias.
Type d'opérateur	Service support.
Montant annuel alloué	200.000,00
Durée du financement	5 ans.
Priorité principale	Transversal – service de support
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Offrir un service de référence en matière de communication en promotion de la santé et assurer expertise, accompagnement, production d'outils (méthodologiques et d'information) de référence pour les professionnels et d'outils d'information et de sensibilisation pour le grand public, en portant une attention toute particulière à l'évolution constante des moyens de communication.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Support méthodologique : renforcer les savoirs, compétences et aptitudes concernant les méthodes de communication en promotion de la santé. • Plate-forme et revue Bruxelles-Santé : favoriser l'accès aux ressources en promotion de la santé. • Plate-forme « Manger-bouger » : informer, sensibiliser et favoriser les savoirs et aptitudes en matière d'alimentation et d'activité physique. • Appui au dispositif d'octroi d'espaces publicitaires gratuits pour les campagnes de promotion de la santé : accompagner les promoteurs de campagnes en promotion de la santé. • Favoriser l'accès aux programmes de médecine préventive et au dépistage des cancers. • Publication Bruxelles Santé Info : favoriser l'accès aux infrastructures de santé bruxelloises et aux informations en matière de santé. • Expertise : mettre à disposition l'expertise en matière de communication en promotion de la santé.
Zone d'action	Région.
Site web	https://questionsante.org/

Nom du concepteur	Question Santé
Nom du projet	7 Jours Santé « Santé et entreprises ».
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	65.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	Autres thématiques non prévues initialement
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P1/attitudes saines

Objectif général	Faire prendre conscience de l'importance de son propre capital santé comme atout pour son projet entrepreneurial et de proposer des ressources et des pistes d'actions concrètes.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les chefs des très petites entreprises (TPE), leurs travailleurs et les indépendants aux dimensions « santé » et « bien-être ». • Collaborer à la récolte des données. • Favoriser l'accès au matériel de prévention, d'information et aux infrastructures.
Zone d'action	Région.
Site web	Site web du projet : www.7Jsante.be Site web du promoteur : https://questionsante.org/

Nom du concepteur	Repères
Nom du programme	Programme de soutien à la formation continue et généraliste des acteurs en Promotion de la santé.
Type d'opérateur	Service support.
Montant annuel alloué	100.000 €.
Durée du financement	5 ans.
Priorité principale	Transversal – service de support
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et accompagner les acteurs et les services piliers en Promotion de la santé via un soutien méthodologique et/ou scientifique et un programme de formation. • Favoriser une conception multifactorielle de la santé et l'appropriation des concepts et stratégies de promotion de la santé. • Favoriser la complémentarité, la synergie et la cohérence des offres de formation dans le champ de la Promotion de la santé.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation aux acteurs, relais, réseaux et services piliers. • Soutien à la formation continue et généraliste des opérateurs de formation en Promotion de la Santé.
Zone d'action	Région.
Site web	http://www.reperes.be/

Nom du concepteur	Réseau Santé diabète
Nom du projet	Approche globale, intégrée et participative de la santé, dans le quartier des Marolles et ses alentours : Alimentation équilibrée, exercice physique, estime de soi et liens sociaux.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	120.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P1/

Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Réduire les inégalités sociales de santé face au surpoids, à l'obésité, au diabète de type II et les maladies chroniques en promouvant la mise en place d'environnements favorables à la santé pour les habitants des Marolles et des alentours, et en favorisant la reproductibilité ailleurs à Bruxelles.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs politiques locaux. • Assurer le transfert de la démarche : communiquer, formaliser, diffuser. • Identification et diffusion des ressources, amélioration de la présentation de l'Agenda Santé. • Identification et diffusion des ressources, amélioration du répertoire de ressources pour habitants. • Actions pour alimenter le travail en réseau; temps de rencontre pour les acteurs du projet, actualisation permanente du/des répertoires de ressources afin de soutenir la création d'un milieu de vie favorable à l'alimentation équilibrée, à l'activité physique, à la prise en charge de leur santé par les habitants.
Zone d'action	Commune (quartier).
Site web	http://reseausantediabete.be/

Nom du concepteur O'YES (SIDA'SOS)	
Nom du projet	Sensibilisation du public jeune et FSF à la santé sexuelle et prévention des IST/VIH, via l'éducation par les pairs sur leurs milieux de vie : réseaux d'étudiant-es pairs éducateurs en milieu festif.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	40.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P6/
Priorités auxquelles il contribue	Objectif transversal « lutter contre les inégalités de santé basées sur le genre » P1/attitudes saines P4/IST P8/jeunes
Objectif général	Favoriser et promouvoir la santé sexuelle des étudiant-es de Bruxelles-Capitale, notamment en agissant directement sur les milieux de vie des jeunes et en contribuant à la prévention des IST.

Objectifs spécifiques	Création d'un réseau de pairs éducateurs formés à la promotion de la santé sexuelle en vue d'une sensibilisation plus développée au sein des milieux de vie étudiant.
Zone d'action	Région.
Site web	http://www.sidasos.be/

Nom du concepteur SIPES-ULB	
Nom du programme	Service de support "soutien en matière de promotion d'environnements et de comportements favorables à la santé : alimentation et activité physique".
Type d'opérateur	Service support.
Montant annuel alloué	135.000 €.
Durée du financement	5 ans.
Priorité principale	P1/attitudes saines
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Conception & développement, collecte, analyse et diffusion d'indicateurs : environnements et comportements, notamment en matière d'alimentation et d'activité physique.
Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter, analyser et diffuser des indicateurs en matière d'alimentation et d'activité physique. • Organiser la concertation entre les acteurs du secteur sur les thèmes de l'alimentation et l'activité physique. • Contribuer à la newsletter « Le Mag » de Question Santé asbl. • Produire des informations sur la santé et le bien-être des jeunes en âge scolaire (enquête HBSC). • Collaborer avec les services et acteurs dédiés à ces thèmes, grâce aux données recueillies au sein du Sipes. • Valoriser les données recueillies par le SIPES ; publication d'articles dans les revues de Promotion de la Santé, brochures thématiques, articles scientifiques et communications en congrès. • Collaborer avec les services piliers dans le cadre de leurs missions d'évaluation, transférabilité et littératie en santé ; concertation avec l'UCL-Reso afin d'établir un programme de travail en nutrition. • Contrôle de qualité et retro-information des données recueillies par les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE). • Analyses spécifiques des disparités et des populations vulnérables. • Conduite de l'étude auprès des étudiants de l'ULB.
Zone d'action	Région.
Site web	http://sipes.ulb.ac.be

Nom du concepteur SSM Le Méridien	
Nom du projet	Promouvoir la santé mentale communautaire dans des quartiers populaires à Bruxelles.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	50.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P2/santé mentale
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectif général	Soutenir et consolider le travail des professionnels de la Plateforme "Pratiques communautaires au sein des SSM", via un processus de formation continue et la mise en place d'une démarche d'évaluation participative des pratiques en santé mentale communautaire, en vue de renforcer la participation des populations, de collectiviser les ressources et les souffrances individuelles pour en faire émerger des paroles et des actions collectives.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des savoirs, des compétences et aptitudes. • Soutien à la participation et accompagnement d'actions collectives. • Actions politiques/ Développement de plaidoyers. • Travail en intersectorialité. • Evaluation.
Zone d'action	Région.
Site web	https://www.apsyucl.be/index.php?option=com_content&view=article&id=53&Itemid=69

Nom du concepteur UCLouvain/IRSS-RESO	
Nom du programme	Service de support « soutien à l'évaluation »
Type d'opérateur	Service support.
Montant annuel alloué	150.000 €.
Durée du financement	5 ans.
Priorité principale	Transversal – service de support
Priorités auxquelles il contribue	/
Objectifs généraux	Programme pour le partage des connaissances et l'évaluation en promotion de la santé. Le programme vise à soutenir les professionnel·les dans leurs pratiques de promotion de la santé et dans le processus décisionnel par la recherche, le renforcement des savoirs et l'accompagnement méthodologique.

Objectifs spécifiques (les projets du programme)	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construire un dispositif d'aide à l'évaluation de projets de promotion de la santé – au travers d'une recherche participative en évaluation. • Faciliter l'accessibilité des savoirs issus de la littérature scientifique et grise, et issus de l'expérience – au travers d'une base de données documentaire partagée DOCTES, d'un centre de documentation, d'une diffusion ciblée de sources de connaissances et de supports de partage de connaissances. • Favoriser l'appropriation des savoirs issus de la littérature scientifique et grise, et issus de l'expérience – au travers de la réalisation de supports de partage de connaissances par une démarche scientifique. • Apporter un soutien méthodologique aux intervenant·es et décideurs en matière de recherche documentaire et de démarche évaluative. • Mobiliser notre expertise au service des professionnel·les.
Zone d'action	Région
Site web	https://uclouvain.be/reso

Nom du concepteur	Univers Santé
Nom du projet	Groupe porteur « Jeunes, alcool et société ».
Type d'opérateur	Réseau.
Montant annuel alloué	32.530 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P1/attitudes saines
Priorités auxquelles il contribue	P7/usage de drogues
Objectif général	Promouvoir des contextes et modes de consommations responsables et moins risquées d'alcool.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser. • Développer des plaidoyers. • Travailler en réseau et en intersectorialité, assurer des fonctions de liaison. • Récolter des données.
Zone d'action	Région.
Site web	https://www.jeunesetalcool.be/

Opérateur désignées en 2019

Nom du concepteur	Centre d'information et de Documentation pour Jeunes (CIDJ)
Nom du projet	Corps Accord.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	27.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P8/jeunes
Priorités auxquelles il contribue	P1/attitudes saines
Objectif général	Réaliser une expertise pour comprendre les besoins des jeunes sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale en situation d'illettrisme avec pour objectifs de créer des outils pour améliorer le bien-être de ceux-ci et réduire les inégalités sociales en mobilisant, de façon concertée, les acteurs de santé. Donner les moyens et les potentialités aux jeunes pour qu'ils puissent effectuer leurs choix personnels en prenant part au développement des compétences individuelles et sociales pour leur santé.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé dans le champ de la nutrition. • Les sensibiliser et les mobiliser sur leur alimentation et leur activité physique. • Renforcer et développer leurs capacités à faire des choix adaptés à leurs besoins, leurs goûts, leurs habitudes et leur mode de vie. • Les inciter à poser un regard critique sur le lien entre leur environnement, l'alimentation et l'activité physique.
Zone d'action	Commune (Anderlecht).
Site web	www.cidj.be

Nom du concepteur	Ex Aequo
Nom du projet	Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes en Région Bruxelles-Capitale.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	110.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P4/IST
Priorités auxquelles il contribue	P7/usage de drogues P9/carcéral
Objectif général	Le projet vise à donner les moyens aux HSH d'améliorer leur stratégie de gestion des risques liés à leur santé sexuelle et à leur mode de vie et d'améliorer globalement leur qualité de vie.
Objectifs spécifiques	Le projet doit permettre qu'/que :

	<ul style="list-style-type: none"> • un plus grand nombre de HSH, y compris ceux vivant avec le VIH, bénéficient d'un accompagnement médical prenant en compte leur mode de vie et leurs besoins et vulnérabilités de santé spécifiques ; • les HSH soient sensibilisés à l'importance du dépistage du VIH et des IST et se dépistent plus régulièrement. Les transmissions des IST et du VIH/sida diminuent ; • les HSH, y compris ceux vivant avec le VIH, partagent une meilleure compréhension des enjeux de l'épidémie, connaissent l'ensemble des outils de prévention combinée à leur disposition et choisissent celui le mieux adapté à leurs pratiques. La sérophobie diminue ; • les HSH, y compris ceux vivant avec le VIH, consommateurs de produits psychoactifs partagent une culture de gestion des risques liés à leur consommation de produits, qu'ils puissent facilement accéder au matériel de réduction des risques ainsi qu'aux ressources et structures de santé, que l'association, les commerçants, partenaires associatifs et médicaux soient à même de répondre de manière adéquate aux problèmes liés à la consommation de produits psychoactifs, y compris en contexte sexuel ; • les HSH vivant avec le VIH bénéficient d'un suivi médical égal et de qualité quelle que soit leur situation légale en Belgique, qu'ils aient accès à des groupes de parole, de soutien et d'engagement militant.
Zone d'action	Région.
Site web	https://www.exaequo.be

Nom du concepteur	Hispano Belga
Nom du projet	Manger, bouger pour mieux vivre.
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	10.000 €.
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.).
Priorité principale	P1/attitudes saines
Priorités auxquelles il contribue	P8/jeunes
Objectif général	Participer à l'égalité des chances pour tous. Permettre l'accès à l'information, à une prise de conscience sur les problématiques de la santé à l'heure actuelle et trouver des alternatives concrètes afin d'améliorer la santé des publics fragilisés de quartiers populaires.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Information, prise de conscience et sensibilisation à l'alimentation saine et l'activité physique. • Ateliers de cuisine créative. • Activités sportives et activité physique. • Ateliers bien-être.
Zone d'action	Commune (Saint-Gilles).
Site web	http://hispano-belga.be/

Nom du concepteur I. Care asbl	
Nom du projet	Projet Crypto (voir supra – projet intégré au programme initial)
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	30.000 €.

Nom du concepteur La rue	
Nom du projet	J'habite... dans mon corps !
Type d'opérateur	Acteur.
Montant annuel alloué	31.839 €
Durée du financement	3 ans (renouvelable pour 2 ans max.)
Priorité principale	P1/attitudes saines
Priorités auxquelles il contribue	P10/vulnérabilités
Objectif général	<p>Informer et sensibiliser pour faire de meilleurs choix alimentaires (plus sains) pour soi et son entourage. 'Agir local penser global' à terme. Consommer plus local pour promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Promouvoir une attention accrue aux questions de l'alimentation saine et de la pratique sportive au sein des quartiers populaires de Molenbeek (enfants, adultes).</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance du corps, du sport et de la relaxation • Changer l'attitude face à l'effort physique • Développer la connaissance de la cuisine vivante saine et de saison chez les adultes et les enfants: promouvoir la réflexion (esprit critique) sur les modes de consommation alimentaires et de production de l'agro-alimentaire • Sortir de l'isolement par la participation et l'implication dans une activité de proximité et collective. • Amener les groupes-cibles à fréquenter des lieux de vie sains, les parcs. • Amener un sentiment de sécurité par une familiarisation à de tels espaces publics de détente et les lieux où pratiquer des activités sportives. <p>Amener le groupe à s'ouvrir vers l'extérieur, en promotionnant une commune où les habitants peuvent se sentir bien en favorisant l'accès également des plus fragilisés à une alimentation saine.</p>
Zone d'action	Commune (Molenbeek).
Site web	http://www.larueasbl.be/